



LE PARTI DU LIBAN



حزب لبنان

Ensemble, Nous Pouvons!

Le PARTI DU LIBAN est un parti politique dont le but est d'unir les Libanais vivant au Liban et à l'étranger pour créer une société démocratique, laïque républicaine au Liban. Le PARTI DU LIBAN est un parti légaliste qui croit en la primauté du droit, au respect des libertés individuelles et à la supériorité du dialogue sur l'utilisation de la force et de la confrontation pour résoudre les problèmes.



LE PARTI DU LIBAN

INTRODUCTION

Le Liban, pays de 10452 Km² situé sur la côte Est de la mer Méditerranée, bénéficie d'un climat tempéré et d'une topographie variée.

Le Liban c'est aussi le talent de ses habitants ; intelligents, créatifs et adaptables, ceux qui ont émigré ont réussi brillamment dans les divers domaines et pays qu'ils ont choisi.

4.2 Millions de Libanais vivent au Liban et plus de 12 Millions à l'étranger. Les flux migratoires correspondent à des périodes politiques et économiques incertaines menant à récession, faim et pauvreté au début du 20ème siècle puis à des périodes politiques troubles et guerres civiles à partir des années 1960.

L'identité Libanaise est forte, et pour preuve, le Liban, Pays de la Montagne Blanche et Pays du Cèdre, est une des rares nations dont le nom est cité à 70 reprises dans la Bible. Le Liban a donné l'alphabet à l'humanité mais aussi sa toute première école de Droit. 10.000 ans d'histoire riche et deux des plus vieilles citées antiques toujours habitées. L'Emirat du Liban, première nation libanaise a duré 350 ans.

La République Libanaise vit le jour en 1926 suite aux accords de Sykes - Picot et adopta la constitution de la 3eme République Française. En 1943, lorsque le Liban proclama son indépendance du protectorat Français, les familles politiques dominantes encouragées en cela par les instances religieuses des différentes communautés biaisèrent la constitution du Pacte National en y introduisant le critère du pouvoir religieux en tant que subdivision inhérente à la nouvelle constitution libanaise.

Malheureusement, ce Pacte National inscrit le confessionnalisme politique et la division religieuse du peuple Libanais dans son système juridique comme dans son système politique, affaiblissant son peuple et gangrenant l'ensemble de son système politique et administratif.

Le confessionnalisme a affaibli le Liban politiquement, économiquement et financièrement, tant sur la scène intérieure qu'à l'étranger. Le confessionnalisme a aussi entraîné le Liban et tout son peuple dans les affres d'une politique régionale destructrice avec les conséquences dramatiques que cela a entraîné.

Le préambule de la constitution du 23 Octobre 1990 pose comme objectif prioritaire la nécessité d'éliminer le confessionnalisme des organisations juridiques, politiques et administratives du Liban.

Au cours des 73 années passées, à une époque où le monde a connu une des plus longues périodes de paix globale dans l'histoire de l'humanité, un fort développement économique et social, avec l'émergence de l'Europe, de l'Asie, du Japon, de la Chine, de la GCC, la chute du communisme, la globalisation et les incroyables avancées technologiques, une confortable amélioration des standards de vie pour des milliards d'humains, Le Liban a, quant à lui, lourdement reculé.

Le Liban de 1943 et de Taëf est une construction bancale, inachevée et portant en elle les germes de son autodestruction permanente.



LE PARTI DU LIBAN

POLITIQUEMENT, LE PAYS EST PARALYSE. L'absence d'élections Parlementaires et l'auto-prorogation du mandat des députés à deux reprises ont créé une situation de non-droit. L'administration actuelle et le parlement n'ont aucune légitimité. Et malgré les efforts de l'Armée pour assurer la sécurité du territoire, il y a un fossé grandissant et un manque de confiance unanime de la population vis-à-vis du système politique et de ses dirigeants. La récente élection Présidentielle est entachée par le manque de légitimité juridique du Parlement qui l'élu. Les débats actuels sur la nécessité de changer la Loi Electorale sont anticonstitutionnels. Les marchandages indécents entre les partis au pouvoir pour les postes ministériels sont l'illustration même de l'impasse du système politique en vigueur depuis 1943.

ECONOMIQUEMENT, LE PAYS EST EN FAILLITE. Tourisme, commerce, industrie sont à l'arrêt. Le gouvernement génère des déficits...plus de 77 Milliards de \$ de dette publique accumulée, soit 16,382 \$ par habitant avec une croissance annuelle exponentielle de près de 1,382 \$ et un système bancaire virtuellement en faillite du fait de son exposition à la dette nationale.

L'état Libanais est en faillite technique. La paralysie institutionnelle touchant de plein fouet les divers secteurs de l'économie libanaise ; tourisme en baisse, commerce en baisse, immobilier en crise, investissements en net recul et chômage en hausse.

SOCIALEMENT, LE PAYS EST EN DELIQUESCENCE. Le système politique actuel au lieu d'unifier le peuple et d'améliorer le niveau et les standards de vie n'a fait que créer des clivages et des confrontations entre les différentes communautés, distillant peur et méfiance, creusant le fossé entre riches et pauvres mais aussi entre les différentes villes et régions, dégradant considérablement la qualité de l'éducation, du système de santé et annihilant les valeurs morales. L'administration Libanaise qu'elle soit en rapport avec la justice ou le civil est paralysée par le sectarisme, le népotisme et la corruption.

Le Liban est le seul pays « Développé » au monde qui ne puisse fournir à ses citoyens d'électricité 24 heures par jour / 7 jours par semaine, de l'eau courante, un internet fonctionnel, un service de voirie, un recyclage des déchets, un contrôle de la pollution, des services d'urbanisme, des routes et des transports publics.



LE PARTI DU LIBAN

MANIFESTE

MISSION

- Réunir tous les Libanais qui aspirent à un Liban pacifique, efficace et moderne.
- Donner à tous les citoyens des droits égaux en appliquant les principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, partie intégrante de la constitution Libanaise, et en particulier le droit fondamental à la laïcité juridique et administrative tout en conservant le droit de pratiquer sa foi personnelle, d'éliminer le confessionnalisme du système juridique, politique et administratif Libanais, conformément à la constitution, afin de permettre la mise en place d'une Gouvernance Publique efficace.
- Instituer un Etat de Droit luttant contre la corruption et le népotisme.
- Créer enfin les conditions nécessaires à un développement économique et social pacifique, harmonieux et durable du pays.

LE PARTI DU LIBAN EST LE PARTI DE LA NATION LIBANAISE ET DE L'UNITE NATIONALE.

Un parti financé par les citoyens Libanais eux-mêmes, de manière transparente et responsable, avec un agenda politique National Libanais légaliste et réunissant tous les citoyens Libanais de bonne volonté afin de construire le Liban de demain.

LE NOUVEAU LIBAN

- . Un pays de PAIX.
- . Un pays où la LOI et la JUSTICE REGNENT.
- . Un pays où le DROIT est le fondement de la société.
- . Un pays où les LIBERTES INDIVIDUELLES sont garanties.
- . Un pays où tous les citoyens sont EGAUX DEVANT LA LOI ET L'ADMINISTRATION.
- . Un pays où la CORRUPTION et le NEPOSTISME sont ERADIQUES.
- . Un pays OUVERT AU MONDE, mais ISOLÉ DES CONFLITS REGIONAUX.
- . Un pays où l'on peut VIVRE, TRAVAILLER et INVESTIR en PAIX.
- . Un pays où les JEUNES ONT UN AVENIR.
- . Un pays assurant SECURITE, EDUCATION, SANTE, EMPLOIS ET RETRAITES.
- . Un pays assurant EAU, ELECTRICITE, INTERNET, TRANSPORT, GESTION DES DECHET
- . Un pays ATTIRANT LES INVESTISSEMENTS et CREANT DES EMPLOIS.
- . Un pays sachant préserver sa BEAUTE NATURELLE et respecter l'ENVIRONNEMENT.

Le PARTI DU LIBAN a pour objectif de créer le LIBAN DE DEMAIN, un pays en paix, un pays efficace, un pays dont les Libanais sont fiers et aussi un pays respecté par la communauté Internationale.



LE PARTI DU LIBAN

UN PARTI POLITIQUE

- Créer un parti politique pour promouvoir la vision du **NOUVEAU LIBAN**.
- Proposer un programme complet et cohérent : **LE NOUVEAU LIBAN**.
- Faire prendre conscience au peuple libanais que le programme est réalisable et que cela ne dépend que de leur propre volonté.
- Donner aux libanais l'envie de s'engager et d'agir pour leur pays.
- Devenir la plus grande force politique au Liban en unissant Libanais de toutes confessions dans une unique identité nationale.
- Gagner les élections parlementaires et municipales afin d'initier les réformes nécessaires dans un cadre légal, pacifique et démocratique.
- Gérer les affaires publiques au service de la nation et des citoyens Libanais.
- Financer le Parti du Liban par les contributions des Libanais eux-mêmes au travers d'outils financiers et comptables transparents, audités et publiés .

ORGANISATION DU PARTI

Le PARTI DU LIBAN est une **ORGANISATION POLITIQUE DEMOCRATIQUE ET STRUCTUREE**. Son objectif est d'être efficace et d'obtenir des résultats, afin de promouvoir des propositions adéquates, dûment documentées et réalisables. Le Parti s'articule comme suit :

- . **CONSEIL DE SURVEILLANCE** Supervisant les élections et Conseillant les Organes du Parti.
- . **CONSEIL POLITIQUE** Promulguant les choix politiques et les feuilles de route.
- . **COMITE EXECUTIF** Responsable de la mise en œuvre de la Stratégie et de la gestion des affaires courantes du Parti.
- . **DEPARTEMENTS EXECUTIFS**
 - . **Politique** En charge des études constitutionnelles, juridiques, politiques
 - . **Affaires Juridiques** En charge de toutes les actions en justice et projets de Lois.
 - . **Communication** En charge de la presse, lobbying et communication digitale.
 - . **Relations Etrangères** En charge des questions internationales.
 - . **Finances** En charge de la collecte de fonds et du budget.
 - . **Membres du Parti** En charge de la liaison avec les membres du parti.
- . **COMMISSIONS TECHNIQUES** chargées d'élaborer les projets de Lois dans le domaine du droit civil, du droit pénal, des lois anti-corruption, des services publics, de la fiscalité, du traitement de l'électricité, de l'eau, des déchets et des eaux usagées, de la pollution, de l'urbanisation, des politiques économiques, de l'éducation, de la santé, de la retraite.



LE PARTI DU LIBAN

PLATEFORME POLITIQUE

- 1 L'IDENTITÉ LIBANAISE
- 2 L'UNITÉ NATIONALE
- 3 LA LAÏCITÉ OPTIONNELLE
- 4 L' ETAT DE DROIT
- 5 L'ETAT DE PAIX
- 6 L'ÉGALITÉ DES DROITS
- 7 LES DROITS DE LA FEMME
- 8 ÉRADICUER LA CORRUPTION
- 9 UN LIBAN EFFICACE
 - A. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES
 - B. RÉFORMER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
 - C. POLITIQUES DE L'ÉNERGIE
 - D. POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU
 - E. POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS
 - F. POLITIQUE DE L'INTERNET ET TÉLÉCOMMUNICATION
 - G. POLITIQUE DES TRANSPORTS PUBLICS
 - H. POLITIQUE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
 - I. POLITIQUE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
 - J. POLITIQUE DE LA RETRAITE
 - K. POLITIQUE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
 - L. POLITIQUES SOCIALES
 - M. POLITIQUE ECONOMIQUE ET REGIONALE
- 10 RENDRE AU LIBAN SA BEAUTE NATURELLE
- 11 TROIS LANGUES OFFICIELLES
- 12 LE CODE DE LA NATIONALITÉ



LE PARTI DU LIBAN

1- L'IDENTITÉ LIBANAISE

Les Libanais ne sont pas Syriens, Palestiniens, Egyptiens, Irakiens, Israéliens ou Chypriotes, ILS SONT LIBANAIS !. La jeune République Libanaise n'est âgée que de 73 ans, mais l'Emirat du Liban a duré 350 ans et les villes côtières du Liban ont prospéré pendant des dizaines de milliers d'années.

LES LIBANAIS SONT LIBANAIS et LEUR IDENTITÉ EST EXTREMEMENT FORTE.

Le Liban a sa propre histoire qui remonte à plus de 10,000 ans et son ADN s'est construit en intégrant des populations et des cultures Cananéennes, Phéniciennes, Egyptiennes, Grecques, Perses, Romaines, Arabes, Turques, Florentines, Arméniennes, et Françaises.

Les 10'452 km2 de ses montagnes, ses villes côtières, du Akkar et de la vallée de la Beqaa et du Sud sont le territoire sacré de la nation libanaise, le sol où ces mêmes populations ont vécu et prospéré de manière continue durant des milliers d'années.

LE LIBAN EST, PAR ESSENCE, LE PAYS DE L'INTÉGRATION. Son territoire a fourni refuge et intégration à des populations persécutées, des Maronites et Druzes aux 7ème et 10ème siècles et plus récemment aux Arméniens et Palestiniens au 20ème siècle.

Les villes côtières Libanaises ont vu défiler des générations de marchands de cultures et d'horizons différents y installer des comptoirs et y développer leurs affaires commerciales. C'est ainsi que Grecs, Byzantins, Turcs, Arabes, Italiens, Egyptiens et Arméniens se sont mélangés aux populations natives d'origine Phéniciennes et Cananéennes pour devenir ce mélange de Grecs-Orthodoxes et de Sunnites si caractéristiques des grands ports Libanais.

- **L'IDENTITÉ LIBANAISE EST FORTE.**

- **L'IDENTITÉ LIBANAISE EST CE QUI FAIT L'ESSENCE DU LIBAN.
10,000 ANS DE COHABITATION & L'INTEGRATION DE CEUX VENUS
D'HORIZONS DIFFERENTS ONT CRÉÉ CETTE RICHE IDENTITE LIBANAISE.**

- **TOUS LES LIBANAIS SONT ET SE SENTENT LIBANAIS. L'OBJECTIF DU PARTI
DU LIBAN EST DE PLACER CETTE IDENTITE LIBANAISE AU PREMIER PLAN ET
D'UNIR LES LIBANAIS EN UNE NATION FORTE.**

- **L'OBJECTIF DU PARTI DU LIBAN EST D'APPLIQUER LA CONSTITUTION
LIBANAISE ET D'ELIMINER LE CONFENSIONALISME DU SYSTEME POLITIQUE
ET ADMINISTRATIF.**



LE PARTI DU LIBAN

2 - L'UNITÉ NATIONALE

TOUT UNIT LES LIBANAIS. Les Libanais sont unis par une histoire commune, leur culture, leur mode de vie, leur cuisine, leur artisanat, leur esprit d'entreprise, leur tolérance, et leur tradition d'hospitalité.

SEULE L'APPARTENANCE RELIGIEUSE DIVISE LES LIBANAIS.

CE QUI UNIT LES LIBANAIS EST PLUS FORT QUE CE QUI LES DIVISE.

Les croyances religieuses sont un choix personnel et un droit Constitutionnel. La religion et l'appartenance Religieuse doivent rester un choix et n'interférer en aucune manière dans la politique ou dans la Gouvernance du Pays. 35% de Chrétiens, 29% de Sunnites, 29% de Chiites et 5% de Druzes telle est la composition confessionnelle du Liban selon le dernier recensement. Nulle communauté religieuse n'a de légitimité démographique à dominer les autres.

AUCUN AVENIR POSSIBLE POUR LE LIBAN, SI LES LIBANAIS NE SE DEMARQUENT PAS DE LEURS DIVISIONS RELIGIEUSES et intègrent enfin la notion de vivre ensemble. Doit prévaloir l'identité du citoyen Libanais, pour aspirer à construire le Liban de demain, un pays moderne et efficace où tous ces citoyens peuvent vivre, prospérer, et y être respectés.

AUCUN AVENIR POSSIBLE POUR LE LIBAN SANS EGALITÉ TOTALE DES CITOYENS.

AUCUN AVENIR POSSIBLE POUR LE LIBAN si les Libanais continuent à rechercher les soutiens étrangers contre les autres Libanais. Leur asservissement aux puissances étrangères et la mainmise de ces dernières sur la scène intérieure provient de la division confessionnelle et de la faiblesse des institutions.

LES 17 MILLIONS DE LIBANAIS VIVANT AU LIBAN ET A L'ETRANGER SONT TOUS LIBANAIS.

IL Y A PLUS DE LIBANAIS VIVANT A L'ETRANGER QUE DE LIBANAIS VIVANT AU LIBAN

La majorité des 13 millions de Libanais vivant à l'étranger n'a pas choisi d'émigrer.

La situation politique et économique les y a contraints. Ils chérissent toujours leur nation d'origine et espèrent tant pour eux que pour leur descendance y revenir, y investir, y travailler et y prendre leur retraite. Parmi les 13 Millions de Libanais de la Diaspora, les 3 millions de Libanais qui ont émigré depuis la guerre civile ont gardé des liens forts avec la nation et permettent au Liban de survivre économiquement grâce aux 6 à 8 milliards de dollars qu'ils y transfèrent chaque année au Liban.

Les Libanais sont talentueux. Vous les retrouverez dans toutes les régions du monde et beaucoup de ces émigrés ont brillé dans les domaines de création d'entreprise, financiers, médicaux, éducatifs, scientifiques, architecture, artistiques et mode. Leurs talents, leurs connaissances, leur expérience, leurs ressources industrielles et financières sont une manne inestimable pour le Liban.

La Nation Libanaise est une Richesse. La diaspora libanaise doit être encouragée à rapatrier au Liban son expérience, son savoir-faire et ses ressources. Les jeunes Libanais de la diaspora doivent être encouragés à revenir au Liban et de se voir donner la possibilité d'y vivre et d'y travailler. Les Seniors de cette même diaspora doivent être encouragés à y revenir pour y couler une paisible et sereine retraite.



LE PARTI DU LIBAN

3 - LA LAÏCITÉ OPTIONNELLE

Le paragraphe H du préambule de la Constitution Libanaise reconnaît la nécessité d'abolir le confessionnalisme politique comme une priorité absolue. Le droit de conscience et la liberté de pratiquer toute religion sont des droits constitutionnels fondamentaux qui doivent être exercés dans la sphère privée.

UNIR LES LIBANAIS, BATIR UNE INDIVISIBLE NATION LIBANAISE ET CONSTRUIRE UN ETAT DE DROIT PASSENT IMPERATIVEMENT PAR L'INSTAURATION D'UNE LAICITE JURIDIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, CONFORMEMENT AU PREAMBULE DE LA CONSTITUTION LIBANAISE.

UN SYSTÈME JURIDIQUE LAÏC

LES LIBANAIS VEULENT

- DES LOIS DEMOCRATIQUES et non pas religieuses
- UNE DEMOCRATIE CONSTITUTIONNELLE
- UN MARIAGE CIVIL
- UN DIVORCE CIVIL
- UN DROIT CIVIL A LA SUCCESSION
- UN DROIT CIVIL A LA FILIATION et A L'ADOPTION
- DES DROITS EGAUX POUR TOUS

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **LE DROIT POUR TOUT LIBANAIS DE CHOISIR LA LAÏCITÉ ADMINISTRATIVE** et d'avoir son statut personnel régi par des lois démocratiques et par des tribunaux civils. Ceci est un droit constitutionnel essentiel du Citoyen au même titre que chaque Libanais a le droit constitutionnel selon l'Article 9 de la constitution de changer de confession, il doit lui être également reconnu le droit constitutionnel d'opter pour la Laïcité.
2. **L'APPLICATION DU CODE CIVIL FRANÇAIS DE LA FAMILLE** au même titre que les droits constitutionnels, administratifs, criminels et commerciaux français ont été adoptés et assimilés en tant qu'essence du système juridique libanais, le Code Civil Français du Statut Personnel - mariage, divorce, filiation, adoption -, en vigueur entre 1926 et 1943 peut être appliqué aisément, y compris la jurisprudence établie, comme ce fut le cas pour les autres domaines du Droit.
3. **ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOUS LES CITOYENS**, sans distinction de sexe, de religion, d'origine ou de résidence. La Constitution libanaise prévoit dans son Article 7, principes fondamentaux, l'égalité de droits pour tous les citoyens devant la Loi. Nulle Nation ne peut être bâtie sur la division, Seule l'égalité des Droits peut bâtir l'unité.



LE PARTI DU LIBAN

4. **PRIMAUTÉ DU DROIT CIVIL SUR LE DROIT RELIGIEUX.** Comme prévu par la constitution, seul le Parlement libanais démocratiquement élu incarne la Souveraineté du Peuple Libanais et seules les Lois votées démocratiquement par le Parlement s'IMPOSENT aux Libanais. En cas de conflits de juridiction et de compétence, le Droit Civil démocratique est d'ordre public et prévaut sur le droit religieux.

Tout individu ou couple désireux de soumettre ses affaires personnelles aux instances religieuses et à ses tribunaux conserve ce droit conformément à l'article 9 de la Constitution Libanaise. Cependant, en cas de désaccord entre les parties, le droit civil prévaut.

UN SYSTÈME POLITIQUE LAÏC

Les libanais ne veulent plus d'un pays où le gouvernement se réduit à un agrégat de représentants des communautés religieuses de la Mosaïque libanaise. Communautés qui ne luttent que pour préserver et faire perdurer leurs privilèges et avantages, en gouvernant sur base de corruption et népotisme.

Les libanais ne veulent plus d'un pays où le Parlement se réduit à une arène communautaire édictée par des règles artificielles et non démocratiques.

LES LIBANAIS VEULENT

- UN GOUVERNEMENT EFFICACE
- UN GOUVERNEMENT TRANSPARENT ET SANS CORRUPTION
- DES DIRIGEANTS POLITIQUES OEUVRANT POUR LA NATION DANS SON ENSEMBLE
- DES DIRIGEANTS POLITIQUES SANS CONFLITS D'INTÉRÊTS NI DOUBLE ALLEGEANCE
- DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE et NON DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **LE DROIT POUR CHAQUE CITOYEN DE S'ENREGISTRER A L'ETAT CIVIL, DE VOTER ET DE PAYER SES TAXES EN SON LIEU DE RÉSIDENCE EFFECTIVE.**
2. **LE DROIT POUR CHAQUE CITOYEN DE CHOISIR ET DE VOTER POUR TOUT CANDIDAT** indépendamment de la religion du candidat ou celle de l'électeur.
3. **L'OBLIGATION POUR CHAQUE MINISTRE ET MEMBRE DU GOUVERNEMENT D'OPTER POUR LA LAÏCITÉ.** Les titulaires de charges publiques sont nommés pour administrer l'ensemble du territoire Libanais et traiter tous les citoyens libanais sans distinction. En conséquence, ils doivent être LAICS et débarrassés de toute double allégeance ou conflit d'intérêt.
4. **L'OBLIGATION POUR TOUT CANDIDAT NOMME A UN POSTE PUBLIC OU ELECTIF D'OPTER POUR LA LAÏCITÉ.** Les Membres du Parlement et ceux des Conseils Municipaux doivent plancher et voter sur des questions d'intérêt national. Ils doivent être LAICS et débarrassés de toute double allégeance ou conflit d'intérêt.



LE PARTI DU LIBAN

UNE ADMINISTRATION LAÏQUE

Une administration où les fonctionnaires sont nommés et protégés par les dirigeants politiques ou par les communautés religieuses est vouée à l'échec.

Une administration où les doubles allégeances et le népotisme sont la norme est vouée à l'échec.

Un pays où tout processus administratif passe obligatoirement par la corruption est voué à l'échec.

Un pays où le citoyen ne peut exercer ses droits et faire face à l'administration sans appui politique ou religieux est voué à l'échec.

LES LIBANAIS VEULENT

- UNE ADMINISTRATION LIBEREE DE LA CORRUPTION ET DU NÉPOTISME.
- UNE ADMINISTRATION EFFICACE.
- DES FONCTIONNAIRES AU SERVICE DES CITOYENS.
- L'EGALITE DES CITOYENS FACE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS.
- UNE GESTION EFFICACE, PRODUCTIVE & PROFESSIONNELLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

LE SYSTEME EXECUTIF, JUDICIAIRE, ADMINISTRATIF, POLICIER, ET CELUI DES FORCES ARMEES DOIT ETRE LIBRE DE TOUTE ALLEGEANCE OU CONFLIT D'INTERET.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **L'OBLIGATION POUR TOUS LES FONCTIONNAIRES D'OPTER POUR LA LAÏCITE**, Les juges, les fonctionnaires, les membres de la police et des forces armées sont au service de tous les citoyens Libanais, indépendamment de leurs croyances ou de leur appartenance politique ou communautaire. En tant que tels, ils doivent être LAÏCS et débarrassés de toute double allégeance ou conflit d'intérêt.
2. **RESTAURER L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE, DES ORGANES DE CONTROLES ETATIQUES, DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES**. L'indépendance de la Justice est l'essence même d'une société moderne. L'indépendance des juridictions nationales, de la magistrature et des instances de contrôle administratives ne peut fonctionner que si ses membres sont à l'abri de toute menace, violence, ou népotisme. Pour ce faire, la gestion des carrières doit se faire au MERITE et NON SUR LA BASE DE L'APPARTENANCE CONFESSIONNELLE.
3. **CRÉER UN SÉNAT LAÏC, REPRESENTANT LES REGIONS DU LIBAN DE MANIÈRE ÉGALE**, sa fonction étant de valider la constitutionnalité, de contrôler la compatibilité et la laïcité des lois votées par le Parlement, comme cela est le cas dans toute démocratie républicaine.



LE PARTI DU LIBAN

4 - UN ETAT DE DROIT

LE NOUVEAU LIBAN DOIT ETRE BASÉ SUR LA PRIMAUTE EXCLUSIVE DU DROIT.

L'ETAT DE DROIT DOIT ETRE LE FONDEMENT DE LA SOCIETE.

SEULES LES LOIS ADOPTEES PAR UN PARLEMENT ELU DEMOCRATIQUEMENT SONT IMPOSABLES AU PEUPLE

SEULS LES TRIBUNAUX DE L'ETAT LIBANAIS ONT LA LEGITIMITE ET LA COMPETENCE POUR RENDRE LA JUSTICE.

LE DROIT DÉMOCRATIQUE ET LES TRIBUNAUX DE L'ETAT PRIMENT SUR TOUT AUTRE DROIT ET/OU TOUTE AUTRE JURIDICTION. Les arbitrages commerciaux ou la compétence des tribunaux religieux peuvent être CHOISIES d'un commun accord entre TOUTES les parties au conflit.

En cas de désaccord entre les parties, les lois Laïques et Démocratiques et les Tribunaux Civils PREVALENT.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **INSCRIRE L'INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE DANS LA CONSTITUTION** Comme dans toute démocratie, il est primordial que la Magistrature exerce ses pouvoirs en TOUTE INDEPENDANCE protégée en cela de toute interférence exécutive, législative ou religieuse.

L'organisation du système juridique et politique du Liban est incomplète et défectueuse et ses dysfonctionnements ont été soulignés à maintes reprises dans les rapports du CENTRE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT. L'accord de TAEF prévoit une formule pour maintenir l'autonomie judiciaire grâce à l'élection des membres du Conseil supérieur de la magistrature par l'organe judiciaire lui-même. Cette disposition de la constitution n'a cependant pas été mise en œuvre et aucune législation à cet effet n'a été adoptée. Les membres de la magistrature continuent à subir pressions et menaces politiques permanentes.

Il est impératif de mettre en place un **ORGANE JUDICIAIRE SUPÉRIEUR, LAIC, ET INDEPENDANT** pour la gestion des affaires juridiques ; qu'elles soient judiciaires, administratives ou financières.

Cet organe judiciaire supérieur se verrait accorder pleine autorité pour superviser les organes administratifs, judiciaires et financiers de la Justice, garantir qu'ils sont en accord avec le Droit et l'Ordre Public Pour ce faire, les pouvoirs actuels du Ministre de la Justice et du Conseil des Ministres doivent être annulés, à l'exception de rares cas étudiés collégalement et qui ne réduiraient d'aucune manière les pleins pouvoirs de l'organe judiciaire supérieur.



LE PARTI DU LIBAN

2. UNE JUSTICE DEBARASSEE DE LA CORRUPTION ET DU NEPOTISME

Le pouvoir judiciaire doit être libéré du SECTARISME. Le personnel judiciaire doit appliquer la loi de manière égale à tous les citoyens et ne faire aucune distinction quant à la religion, le sexe, ou l'origine. Ce même personnel doit opter pour la laïcité, et faire état annuellement de ses actifs et revenus. Tout personnel judiciaire reconnu coupable de corruption fera l'objet de sanctions financières et de peines de prison extrêmement sévères.

3. RÉFORMER LES TRIBUNAUX D'EXCEPTION ET REDUIRE LEURS POUVOIRS

Il est indispensable de réduire l'autorité et la compétence des tribunaux d'exception, tels que les tribunaux militaires, et de limiter leur compétence aux crimes purement militaires. Il est également impératif de réexaminer le pouvoir et la compétence des Tribunaux religieux en soumettant leurs décisions à des Tribunaux laïques et démocratiques. De nombreux pays arabes, dont l'Égypte et la Tunisie ont aboli ces tribunaux religieux.

4. RÉFORMER LA MAGISTRATURE

Le pouvoir judiciaire doit être réformé afin d'éradiquer le sectarisme, la corruption, le népotisme, les doubles allégeances, et les interférences politiques et personnelles. **Ses membres doivent obligatoirement opter pour la laïcité.** Il est aussi indispensable d'améliorer les normes professionnelles et la vitesse de traitement des dossiers judiciaires.

- ÉLIMINER LE SECTARISME DES NOMINATIONS ET IMPOSER LA GESTION DES CARRIÈRES AU MERITE.
- DOUBLER LE NOMBRE DE MAGISTRATS ET ATTIRER DES JURISTES DE TALENT.
- TRIPLER LE BUDGET DE LA JUSTICE EN LE PORTANT A 5% DES DEPENSES PUBLIQUES.
- AUGMENTER LES SALAIRES DES MAGISTRATS, ALIGNER LEURS TRAITEMENTS, AVANTAGES, ET COUVERTURES SOCIALES ET MEDICALES AUX NORMES INTERNATIONALES.
- CONSTRUIRE DE NOUVELLES PRISONS POUVANT ACCUEILLIR JUSQU'A 100'000 DETENUS AVEC DES NORMES HUMANITAIRES ET DES PROCESSUS DE GESTION MODERNES.

5. REFORMER LES FORCES DE L'ORDRE PUBLIC

Les Forces de l'ordre public en charge du respect des lois et de l'application de ces dernières ; policiers et personnels administratifs doivent obligatoirement **opter pour la laïcité.** Leurs membres devront faire état annuellement de leurs actifs et revenus. Tout personnel des forces de l'ordre public reconnu coupable de corruption fera l'objet de sanctions financières et de peines de prison extrêmement sévères.



LE PARTI DU LIBAN

6. REFORMER LE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS

- DOUBLER LE BUDGET DES FORCES DE L'ORDRE PUBLIC.
- AUGMENTER LES SALAIRES DES FORCES DE POLICE, ALIGNER LEURS TRAITEMENTS, AVANTAGES, COUVERTURE SOCIALE et MEDICALE AUX NORMES INTERNATIONALES.
- INVESTIR DANS L'EQUIPEMENT DES FORCES DE POLICE, LES DOTER DE LOCAUX ET D'OUTILS MODERNES et EFFICACES.
- METTRE EN PLACE UN CODE D'ETHIQUE ET LEUR ASSURER UNE FORMATION COMPLETE.
- CONSTITUER UNE POLICE DES POLICES et UNE UNITE SPECIALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

POLITIQUES DE TOLÉRANCE ZÉRO

- . TOLERANCE ZERO pour les ARMES qui doivent être retirées du marché et des citoyens.
- . TOLERANCE ZERO pour la POLITIQUE DE CORRUPTION.
- . TOLERANCE ZERO pour tout manquement à L'ÉGALITÉ DES DROITS.
- . TOLERANCE ZERO pour tout manquement au RESPECT DES DROITS DE L'HOMME.
- . TOLERANCE ZERO pour tout manquement au RESPECT DES DROITS INDIVIDUELS.
- . TOLERANCE ZERO pour tout contrevenant AU CODE DE LA ROUTE.
- . TOLERANCE ZERO pour tout contrevenant AU CODE D'URBANISME
- . TOLERANCE ZERO pour tout contrevenant aux LOIS FISCALES.
- . TOLERANCE ZERO pour tout contrevenant aux LOIS ANTI POLLUTION.



LE PARTI DU LIBAN

5- UN ETAT DE PAIX

LE NOUVEAU LIBAN DOIT ETRE ERIGE SUR LE REGNE DE LA PAIX, INTERIEURE COMME EXTERIEURE.

LE NOUVEAU LIBAN doit être construit sur la **RÉSOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS**, la **JUSTICE** et le **RESPECT D'AUTRUI**, bases fondamentales de toute société moderne.

Le **RECOURS À LA FORCE, AUX ARMES, et À LA VIOLENCE** doit ETRE **PROSCRIT** et banni à tout jamais de la culture, des habitudes et du système politique du NOUVEAU LIBAN.

L'USAGE DE LA FORCE EST LA PRÉROGATIVE EXCLUSIVE DE L'ÉTAT LIBANAIS.

L'USAGE DE LA FORCE NE PEUT ETRE UTILISE QUE DANS LE CADRE DE LA LOI EN APPLICATION DE LA CONSTITUTION, DU DROIT, DE L'ORDRE PUBLIC ET POUR LA DEFENSE DE LA NATION.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

A. LA PRÉPONDÉRANCE EXCLUSIVE DE L'ÉTAT LIBANAIS ET DE L'ARMÉE LIBANAISE. L'usage de la force militaire et l'application de la loi sont la prérogative exclusive de l'État Libanais.

B. EXCLURE LE RECOURS A LA FORCE MILITAIRE DANS LES CONFLITS.
Le Liban n'a pas vocation à s'impliquer militairement dans des conflits régionaux ou internationaux. Le Liban n'a pas vocation à utiliser sa force militaire à des fins autres que pour la défense de son territoire national. Nulle organisation ne peut s'arroger le droit d'utiliser le territoire libanais comme base à des activités militaires ou paramilitaires menées au Liban, et du Liban hors des frontières Libanaises.

C. UNE ARMÉE LAÏQUE, LIBRE DE TOUT CORRUPTION ET DE TOUT NÉPOTISME
L'Armée ainsi que les Forces de Sécurité Intérieure sont au service de la nation libanaise. Leur rôle est de protéger les citoyens et veiller au respect des lois sans discrimination religieuse, de genre ou d'origine. L'armée libanaise DOIT être un Corps d'Etat fort et uni. Le personnel de l'Armée et celui des Forces de Sécurité Intérieure doivent obligatoirement opter pour la laïcité ou démissionner. Tout personnel reconnu coupable de corruption ou de népotisme se verra condamner à des sanctions financières assorties de peines de prison sévères.



LE PARTI DU LIBAN

D. REFORMER L'ARMÉE LIBANAISE

L'Armée Libanaise doit être refondée en une Armée de Défense Nationale efficace, hautement entraînée et bien équipée pour être à même d'assurer la sécurité des citoyens et celle de l'ensemble du territoire national libanais.

- . LE PERSONNEL DES FORCES ARMÉES DOIT OPTER POUR LA LAÏCITE.
- . MISE EN PLACE D'UN CODE D'ETHIQUE
- . ASSURER DES FORMATIONS CONTINUES
- . UNE GESTION DES CARRIERES SUR LA BASE DU MERITE.
- . DOUBLER LE BUDGET DE L'ARMÉE.
- . AUGMENTER LES SALAIRES, ALIGNER LEURS TRAITEMENTS, AVANTAGES ET COUVERTURE SOCIALE ET MEDICALE AUX NORMES INTERNATIONALES.
- . INVESTIR EN LOCAUX, MATERIELS ET ARMEMENTS
- . REFORMER LES PROCEDURES DE COMMANDEMENT.
- . DECLARATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DES REVENUS ET DES AVOIRS DES OFFICIERS DE L'ARMEE ET DE LEURS FAMILLES.
- . DES PEINES DE PRISON SEVERES ET DES SANCTIONS FINANCIERES DRASTIQUES POUR TOUT MEMBRE DES FORCES ARMEES RECONNU COUPABLE DE CORRUPTION OU DE NEPOTISME.
- . CONSTITUER UNE POLICE MILITAIRE A POUVOIRS ÉTENDUS ET UNE UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

E. **UNE AMNISTIE GENERALE D'UNE DUREE DETERMINEE** SERA ACCORDEE AFIN DE PERMETTRE A TOUT INDIVIDU ET A TOUTE ORGANISATION DE REMETTRE VOLONTAIREMENT SES ARMES A L'ÉTAT LIBANAIS.

F. **LOURDES SANCTIONS PENALES ET PECUNIAIRES CONTRE LES CONTREVENANTS, INDIVIDUS OU ORGANISATIONS UNE FOIS LE DÉLAI DE L'AMNISTIE PASSÉ**



LE PARTI DU LIBAN

6 - ÉGALITÉ DES DROITS

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fait partie intégrante de la Constitution Libanaise selon le Paragraphe B de son préambule. Le Liban a ratifié le Traité International de 1966 sur les droits civils et politiques du citoyen.

UNE NATION NE PEUT ETRE BÂTIE QUE SUR L'ÉGALITE ABSOLUE DES DROITS DES CITOYENS

Le PARTI DU LIBAN croit en la pleine égalité des droits entre les citoyens, indépendamment de leur sexe, religion, origine, préférences sexuelles et croyances personnelles et à l'égalité totale des droits entre hommes et femmes.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

1. **L'ÉGALITÉ TOTALE DES DROITS ENTRE HOMMES ET FEMMES** ; Le Liban a adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et l'a incorporée dans sa propre Constitution en faisant une loi à force constitutionnelle. La Constitution Libanaise et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaissent la pleine égalité des droits entre tous les citoyens et entre les hommes et les femmes.
2. **L'ÉGALITÉ TOTALE DES CITOYENS DEVANT LA LOI** ; Indépendamment du sexe, de la religion, du statut matrimonial ou de l'origine. La Constitution Libanaise et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaissent la pleine égalité des droits entre et pour tous les citoyens comme un Principe Constitutionnel.
3. **LE DROIT POUR LES FEMMES LIBANAISES DE TRANSMETTRE LA NATIONALITÉ LIBANAISE A LEURS ENFANTS** ; au même titre que ce droit est reconnu aux hommes. AUCUN ARTICLE DE LOI dans la loi libanaise n'interdit aux femmes de transmettre la nationalité à leurs enfants. Cette pratique administrative anticonstitutionnelle est abusive et non fondée.
4. **L'ÉGALITÉ DE DROIT A TRANSMETTRE LA NATIONALITE LIBANAISE À LEURS CONJOINTS** ; au même titre que ce droit est reconnu aux hommes, Le PARTI DU LIBAN souhaite qu'hommes et femmes puissent transmettre la nationalité libanaise à leurs conjoints en y imposant toutefois des critères restrictifs liés à la résidence effective, la durée du mariage et le bien-fondé de ce dernier.
5. **L'ÉGALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION POUR TOUS LES CITOYENS** ; indépendamment de leur sexe, de leur statut matrimonial ou de leur appartenance religieuse.
6. **L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DU DROIT DU TRAVAIL POUR TOUTE PERSONNE RESIDANT LÉGALEMENT AU LIBAN** : à ce jour, ces droits sont souvent bafoués.
7. **L'ÉGALITÉ FISCALE POUR TOUS LES CITOYENS, TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUTES LES INSTITUTIONS** : à ce jour, nombreuses exonérations fiscales injustifiées vont à l'encontre des lois constitutionnelles.



LE PARTI DU LIBAN

7 - LES DROITS DE LA FEMME

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fait partie intégrante de la Constitution Libanaise selon le Paragraphe B de son préambule ; le Liban a ratifié le Traité International de 1966 sur les droits civils et politiques du citoyen.

Le Liban a adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'a incorporée dans sa propre Constitution en faisant une loi à force constitutionnelle. La Constitution Libanaise et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaissent la pleine égalité des droits entre tous les citoyens et entre les hommes et les femmes. Un principe fondamental de la société libanaise est le besoin de protéger la femme.

A ce jour, le Liban a nombre de situations, de règlements et d'articles de lois qui sont ouvertement discriminatoires et pénalisants à l'encontre de la femme libanaise.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

- 1. L'ABROGATION DE TOUS LES ARTICLES DU CODE PENAL RELATIFS AUX CRIMES D'HONNEUR ET DE VIOL;** avec une mise en place de nouveaux articles de lois à tolérance Zéro qui sanctionnent fortement ces actes plutôt que de les accepter et les excuser. Tout crime commis au nom de « l'honneur », toute vengeance individuelle, sont des atteintes fondamentales à la Constitution et doivent être punis sévèrement. Tout citoyen convaincu de maltraitance ou d'abus sexuel sur mineur sera condamné.
- 2. LOURDES SANCTIONS PENALES à l'ENCONTRE DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE;** avec la mise en place de lois protégeant les femmes et les enfants contre toute forme de violence ainsi que des campagnes publicitaires d'information et de sensibilisation dans le but d'éradiquer cette violence domestique.
- 3. LÉGITIMISER LE STATUT DE MERE CELIBATAIRE ET/OU PARENT CELIBATAIRE ;** donnant aux mères et enfants les mêmes droits que tout citoyen.
- 4. MISE EN PLACE D'UN AGE MINIMUM POUR LE MARIAGE ; 17 ANS POUR LES FEMMES ET 18 ANS POUR LES HOMMES ;** avec obligation légale pour le maire et/ou membre de la communauté religieuse officiant de contrôler l'âge ainsi que l'accord de la femme à cette union.
- 5. LÉGITIMISER LE DROIT A L'AVORTEMENT** en l'incluant dans les statuts de l'assurance maladie.
- 6. CRÉATION DE CENTRES D'ACCUEILS D'AIDES AUX FEMMES :** implantation de ces derniers sur l'ensemble du territoire national. Ces centres opérant sur base de confidentialité apporteront aide, conseil, support moral et physique et protection à toute femme en situation précaire ainsi qu'à toute femme victime de violence, d'abus et de viol.
- 7. CRÉATION DE MAISONS D'ACCUEIL POUR LES FEMMES :** implantation de ces dernières sur l'ensemble du territoire national. Ces maisons permettront aux femmes molestées physiquement et/ou moralement ainsi qu'à leurs enfants d'y trouver abri, protection et réconfort.



LE PARTI DU LIBAN

8- ERADICHER LA CORRUPTION

La corruption est endémique et généralisée au Liban. Elle est la conséquence directe du confessionnalisme et de la double allégeance des fonctionnaires à leur position et à la communauté religieuse qui les désigne et les protège au sein de leur emploi. Elle cause une inefficacité dommageable à l'économie Libanaise, rendant quasiment impossible l'installation de sociétés étrangères et des sociétés soucieuses de leur Gouvernance et de leur éthique au Liban, empêchant ainsi la création d'emplois.

DES MESURES RADICALES POUR ERADICHER LA CORRUPTION A TOUS LES NIVEAUX DE LA JUSTICE, DE L'ADMINISTRATION ET DU SYSTEME POLITIQUES SONT INDISPENSABLES.

LE PARTI DU LIBAN VEUT:

- 1 DES LOIS ANTI-CORRUPTION SANCTIONNANT LES CORROMPUS, RETROACTIVES,** avec des peines pénales extrêmement sévères, de lourdes sanctions financières et la confiscation des biens personnels pour tout gouvernants, ministres, députés, titulaires de charges publiques, fonctionnaires, les juges, les magistrats et les membres de l'armée et des pouvoirs publics et leurs proches, convaincus de corruption active ou passive.
- 2 DES LOIS ANTI-CORRUPTION SANCTIONNANT LES CORRUPTEURS, RETROACTIVES** avec des peines pénales extrêmement sévères, de lourdes sanctions financières et la confiscation des biens personnels pour toute personne ayant activement ou passivement corrompu ou simplement tenté de corrompre des gouvernants, ministres, députés, titulaires de charges publiques, fonctionnaires, des juges, des magistrats et des membres des forces armées et des pouvoirs publics ou leurs proches.
- 3 DES LOIS ANTI-CORRUPTION SANCTIONNANT LES INTERMÉDIAIRES ET LES FACILITATEURS, RETROACTIVES.** Toute personne utilisant sa profession - banquier, avocat, cabinet d'experts-conseils ou comptable - ou fait usage de ses liens personnels - famille, amis, relations - pour faciliter, contribuer ou participer à des opérations de corruptions sera soumise à des sanctions pénales et financières extrêmement sévères.
- 4 CRÉATION D'UNE COUR DE JUSTICE ANTI-CORRUPTION INDEPENDANTE,** pour juger les affaires de corruption et appliquer le dispositif de Lois anti-corruption.
- 5 CRÉATION D'UNE FORCE DE POLICE ANTI-CORRUPTION INDEPENDANTE** pour enquêter et poursuivre les cas de corruption, ayant des pouvoirs d'investigation étendus pour instruire les cas de corruption et traduire en justice les individus corrompus et les corrupteurs.
- 6 CRÉATION D'UNE AUTORITE ANTI-CORRUPTION INDEPENDANTE** chargée de l'édition des normes éthique, des règles anti-corruption et de la supervision des personnels de la fonction publique des responsables politiques et des tiers soumissionnaires.
- 7 OBLIGATION DE DÉCLARATION DES BIENS ET DES REVENUS,** pour tous les membres du Gouvernement, du Parlement, les fonctionnaires nationaux et municipaux, les magistrats, les notaires et les membres des forces armées et de police ainsi que leurs proches immédiats doivent déclarer leurs avoirs et revenus chaque année auprès de l'AUTORITE ANTI-CORRUPTION.
- 8 ABROGATION DES LOIS SUR LE SECRET BANCAIRE.**



LE PARTI DU LIBAN

9 - UN LIBAN EFFICACE

Le Liban est à ce jour un Etat en faillite technique, en proie à des services publics inefficaces, corrompus et obsolètes et a une paralysie institutionnelle grave.

L'État Libanais n'assure pas à ses citoyens les services de base indispensables à toute collectivité humaine.

L'EAU et l'ELECTRICITÉ sont en manque chronique forçant les citoyens à recourir à des sociétés privées, parallèles et illégales qui rackettent les citoyens.

La COLLECTE et le TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES et le TRAITEMENT DES EAUX USÉES sont déficients et hautement polluants. Les services de voirie entassent les ordures anarchiquement dans des décharges à ciel ouvert, nombreuses municipalités laissent brûler leurs ordures dans la rue, et les eaux usées sont déversées dans la mer causant la destruction de la faune et de la flore ainsi qu'une pollution régionale alarmante de la Méditerranée.

L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE insuffisante et mal entretenue et l'absence de Transports publics condamne les Libanais à des embouteillages dantesques, causant perte de temps et une pollution atmosphérique alarmante.

Les TELECOMMUNICATIONS et l'INTERNET sont déficients et parmi les plus chers au monde.

Le NON respect des règles d'URBANISME et l'anarchie immobilière ont saccagé la beauté naturelle du pays.

Les SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE pèchent par leur qualité et la quasi inexistante couverture sociale d'une grande partie de la population.

Sur le plan FINANCIER, La République Libanaise a accumulé plus de 77 milliards de \$ de dette nationale et vit avec un déficit annuel récurrent des comptes publics de 6 Milliards de \$ par an, soit 10 % du PNB, augmentant de manière exponentielle la Dette Nationale.

Le fardeau de la dette du Liban est devenu insupportable et est à présent difficilement gérable. Le Liban n'a pas établi de budget public pendant 10 ans.

CHAQUE CITOYEN LIBANAIS DOIT AUJOURD'HUI 16'382 \$ ET VOIT SA DETTE PERSONNELLE AUGMENTER DE 1'382 \$ PAR ANNEE.

Les BANQUES LIBANAISES, comme ce fut le cas des banques Grecques et Chypriotes, ont un risque d'insolvabilité en raison de leur forte exposition à la dette de l'Etat. Plus de 40% du bilan des banques libanaises est exposé à la dette de l'Etat à travers les réserves obligatoires et les obligations d'État.

Les avoirs des ÉPARGNANTS INDIVIDUELS LIBANAIS sont également à risque en raison de leur double exposition à la dette publique libanaise et au système bancaire LIBANAIS via leurs dépôts bancaires.

L'économie libanaise ne doit sa survie qu'aux 6 à 8 milliards de \$ de transferts que les EXPATRIES LIBANAIS rapatrient au Liban chaque année ; ainsi qu'aux dépôts d'Etats Etrangers auprès de la Banque Centrale et qui créent une dangereuse dépendance financière.



LE PARTI DU LIBAN

La crise de l'immobilier, la baisse du tourisme et le tarissement des investissements étrangers conduisent inéluctablement l'économie, le système financier et le système bancaire vers une crise financière avec des conséquences dévastatrices.

IL EST URGENT D'AGIR POUR ÉVITER UNE CRISE FINANCIÈRE MAJEURE ET UNE CATASTROPHE ECONOMIQUE.

Sur le PLAN POLITIQUE, le Liban est paralysé.

Pourtant, le LIBAN est un pays de 4.7 Millions d'Habitants, la moitié de la Suisse ou d'une ville comme Londres, et d'une surface de 10'452 km², la taille d'un département Français, qui dispose DE TOUS LES ATOUTS STRUCTURELS DE DÉVELOPPEMENT, Géolocalisation, Climat tempéré, Mer et Montagne, Eau, Gaz, Agriculture et un Capital Humain élevé.

Le LIBAN a tous les atouts pour être un pays PROSPÈRE et EFFICACE, pouvant rivaliser avec Dubaï, Singapour ou Hong Kong.

Son SEUL PROBLÈME est une organisation sociétale, légale et politique inadéquate qui distille division, Faiblesse, des institution, guerres, corruption et pauvreté.



LE PARTI DU LIBAN

A. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Il est impératif de maîtriser le déficit de l'Etat Libanais (77 Mds \$) et son accroissement annuel exponentiel. Les 6 Milliards de \$ de déficit annuel des comptes de l'Etat proviennent pour 2 Milliards de \$ du déficit Primaire (Recettes Fiscales – Dépenses de Fonctionnement de l'Etat) et pour 4 milliards de \$ d'intérêts annuels sur la dette cumulée.

L'équation consiste non seulement à REDUIRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE ANNUEL mais surtout à DEGAGER DES EXCEDENTS afin de faire diminuer cette dette sur le long terme.

- 1. REDUIRE LES DEPENSES PUBLIQUES DE FONCTIONNEMENT DE 1 A 1,5 MILLIARDS DE \$ PAR AN** en réduisant le nombre des fonctionnaires tout en augmentant la productivité ainsi que les salaires. A ce jour, l'Etat Libanais emploie 160'000 fonctionnaires alors qu'il devrait fonctionner avec 120'000 fonctionnaires. La refonte, la réforme et la modernisation des processus administratifs étant une priorité ainsi que l'investissement en technologie de pointe.
- 2. ACCROITRE LES RECETTES PUBLIQUES DE 5 MILLIARDS DE \$ PAR AN.**
 - . Augmenter le taux de la TVA de 10% à 17% sur tous les produits, exception faite des denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques. Cela générerait un accroissement des recettes publiques de 3.4 Milliards de \$.
 - . Appliquer un taux unique de 20 % pour l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les bénéfiques des sociétés.
 - . Eliminer les exemptions fiscales anticonstitutionnelles et les mécanismes d'évasion fiscale.
 - . Éliminer les Taxes Douanières en les remplaçant par la TVA.
- 3. ECONOMISER 2 MILLIARDS DE \$ EN PRIVATISANT L'ELECTRICITÉ DU LIBAN.**
En assurant des générateurs privés régionaux sous contrôle de l'État et le développement de Fermes Solaires
- 4. REDUIRE LES INTÉRÊTS DE LA DETTE PUBLIQUE DE 2,5% par an** afin de générer 2 Milliards de \$ d'économies annuelles.

EMETTRE UN EMPRUNT NATIONAL DE RECONSTRUCTION

DE 80 MILLIARDS DE \$ A 50 ANS ASSORTI D'UN TAUX D'INTERET DE 2 A 3 % et de garanties des institutions Internationales, afin de :

- . Racheter la totalité de la dette existante et l'annuler.
- . Financer les réformes de l'administration libanaise,
- . Investir en technologie et dans les infrastructures.
- . Assurer la transition entre le système de retraites par répartition et le système de retraites par capitalisation.

L'EMPRUNT NATIONAL DE RESTRUCTURATION sera partiellement garanti par le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque Asiatique d'Investissement en Infrastructure, la Banque Asiatique de Développement, la Banque Africaine de Développement ; et proposé aux banques Centrales et aux Fonds Souverains d'Etats désireux d'aider le Liban à retrouver la voie de la paix et de la prospérité.



LE PARTI DU LIBAN

Il sera également proposé aux Banques Libanaises en échange des anciennes obligations d'Etat et aux épargnants Libanais du Liban et à la Diaspora et présenté comme un effort National d'unification et de participation au redressement du Liban.

L'EMPRUNT NATIONAL DE RESTRUCTURATION sera amorti sur 50 ou 60 ans au rythme de remboursements de 2 Milliards de \$ par an en capital et intérêts, réduisant ainsi le fardeau du service de la dette de 4 à 2 Milliards de \$ par an, soit 2 Milliards de \$ par an

5. **CRÉATION DU FOND SOUVERAIN NATIONAL LIBANAIS.** Entité indépendante de la Banque Centrale, en charge, elle, de la politique monétaire et de la supervision bancaire.

La fonction du FOND SOUVERAIN LIBANAIS sera de détenir et de gérer de manière transparente et efficace, pour le compte de la Nation Libanaise, les RESSOURCES NATIONALES: richesses gazières, hydrauliques, et touristiques ainsi que les Entreprises Nationales telles que MEA et OGERO, en toute indépendance.

La propriété et les Actifs de toutes les entreprises étatiques sera transféré de la Banque Centrale au FOND SOUVERAIN NATIONAL LIBANAIS et exploité et/ou privatisé afin de réduire la dette publique.

Les Actifs et les Revenus des **CONCESSIONS DES SERVICES PUBLICS** au niveau national tels que l'électricité, l'eau, les télécommunications, la téléphonie mobile, les services de voirie (collecte des ordures, et traitement des eaux usées) seront transférés au FOND SOUVERAIN NATIONAL LIBANAIS.

Les Actifs et les Revenus des **RESSOURCES GAZIERES ET HYDRAULIQUES** seront transférés au FOND SOUVERAIN NATIONAL et exploités immédiatement.

Les **PROFITS ANNUELS DU FOND SOUVERAIN NATIONAL LIBANAIS** seront affectés au Remboursement de la Dette Nationale et au budget général de l'Etat pour les Investissements en Infrastructures par moitié, après déduction d'un coefficient de réserve prudentielle.

L'ENSEMBLE DES MESURES CI-DESSUS DEVRAIT PERMETTRE AU LIBAN DE GENERER UN EXCEDENT NET BUDGETAIRE DE 1 A 2 MILLIARDS DE \$ PAR AN, SANS COMPTER LES REVENUS PROVENANT DES RESSOURCES GAZIERES ET DES ACTIFS GERES PAR LE FOND SOUVERAIN NATIONAL LIBANAIS.

6. **APPLIQUER DES REGLES STRICTES POUR LES OFFRES DE MARCHES PUBLICS ET LES CONTRATS PUBLICS.** Toute offre publique ou acquisition émanant de l'Etat, l'Armée, les Municipalités ou toute Entité Publique devra faire l'objet de règles strictes et transparentes en matière d'adjudication des marchés de l'Etat.

Les marchés publics, préparés par des organismes indépendants spécialisés, devront impérativement être réservés à des entreprises répondant à des critères stricts de spécialisation, expérience, transparence, et gouvernance interne offrant le meilleur qualité/prix.

Nulle société bénéficiant de statuts particuliers ou d'exemptions fiscales ne pourra prétendre à l'obtention de ces marchés publics. Les marchés publics seront rendus publics et disponibles aux organes de presse.



LE PARTI DU LIBAN

B. REFORMER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

L'administration libanaise compte 160,000 fonctionnaires soit 38 fonctionnaires pour 1,000 habitants. La norme internationale des pays développés est de 8 à 20 fonctionnaires pour 1,000 habitants.

Les administrations centrales et régionales du Liban sont inefficaces et corrompues car le confessionnalisme politique a instauré des processus de nominations et de gestion des carrières créant des conflits d'intérêts structurels et des doubles allégeances systématiques.

- . Nominations basées sur l'appartenance communautaire et réparties entre les confessions.
- . Des processus administratifs inefficaces, inutiles, archaïques et sous informatisés.
- . Des services administratifs en sureffectifs avec des fonctionnaires peu formés.
- . Trop de jours fériés et des horaires de travail faibles.
- . Un Service à la clientèle déplorable et des normes éthiques inexistantes.
- . Corruption généralisée et systématique.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

1. DES ADMINISTRATIONS LAÏQUES

Les administrations et les fonctionnaires sont au service de chaque citoyen libanais, quel que soit sa religion, son sexe, son origine, son statut social ou sa résidence.

- Obligation pour tous les fonctionnaires et les agents publics d'avoir opté pour la laïcité
- Instaurer des critères de qualification professionnelle et de qualité dans le recrutement avec une gestion des carrières au mérite et à lui seul.
- Exclusion systématique et sanctions pénales en cas de corruption et de népotisme.

LA LAÏCITE EST LA SEULE GARANTIE D'INDEPENDANCE des administrations et de l'armée et la condition sine qua non de l'éradication de la corruption et du népotisme dans l'administration.

2. UN SERVICE PUBLIC EFFICACE AU SERVICE DU CITOYEN

- Réduire le nombre de fonctionnaires à 120,000 (réduction de 25% de l'effectif actuel)
- Augmenter les salaires des fonctionnaires de 25%. avec l'alignement des avantages sociaux et des retraites aux standards internationaux
- Réduire le nombre de jours fériés de 20%
- Investir 1,2 milliard en technologie, locaux et équipements, soit 10'000 \$ par fonctionnaire
- Développer la Formation, Rationaliser et moderniser les processus administratifs.
- Développer les services par téléphone et par Internet
- Mettre en place des codes de déontologie et des standards de service à la clientèle
- Mettre en place des procédures de contrôles internes et des audits externes
- Mettre en place des normes de comptabilité et de paiement avec la règle des 4 yeux

La refonte de l'administration libanaise peut permettre une économie annuelle de 3 à 5 milliards de \$ en coûts directs. Une meilleure productivité de l'administration aura un impact majeur sur l'efficacité globale de l'économie Libanaise. Elle libérera ainsi du temps de travail, de loisirs, réduira les coûts indirects et la durées de transport des citoyens, la congestion du réseau autoroutier, et la pollution.



LE PARTI DU LIBAN

C. POLITIQUES DE L'ÉNERGIE

L'ELECTRICITE DU LIBAN (EDL) est aujourd'hui incapable de fournir de l'électricité 24h/24 et 7 jours /7 aux citoyens libanais.

L'ELECTRICITE DU LIBAN est paralysé par le népotisme et par des interférences politiques constantes.

Des pans entiers de la population sont connectés au réseau illégalement sans payer de factures pour l'électricité qu'ils consomment, protégés par leurs barons politiques.

L'ELECTRICITE DU LIBAN enregistre 2 Milliards de \$ de DEFICIT par an. Une industrie parallèle de fournisseurs privés d'électricité s'est développée, parrainée par les barons politiques locaux. On compte 1.5 million de foyers connectés à ces générateurs privés, payant une moyenne de 100 à 150 \$ par mois, en sus de leur connexion et facture à l'EDL. Cette industrie parallèle, illégale et polluante génère des recettes comprises entre 2 et 3 milliards de \$ qui enrichissent ces fournisseurs d'électricité ainsi que leurs sponsors politiques, recettes qui échappent à tout contrôle étatique et aussi à tout impôt.

Ces fonds détournés représentent plus que le déficit annuel de l'EDL.

Tous les générateurs exploités sont alimentés par des carburants qui consomment du carburant fossile, rejetant des émissions de carbone et créent une forte pollution sonore et olfactive.

Le développement de fermes solaires devrait être une priorité stratégique pour permettre au Liban de devenir électriquement indépendant tout en réduisant la pollution.

En effet, Le Liban bénéficie de 320 Jours d'ensoleillement par an et des hectares de terres vierges impropres à l'agriculture et/ou la construction.

En effet, 1MW d'énergie sont nécessaires pour couvrir les besoins de 1,000 personnes. Le cout d'une centrale électrique solaire de 1MW s'élève à \$ 1 Million et nécessite un terrain de 10,000 mètres. L'investissement total en fermes solaires assurant une électricité permanente à coût marginal extrêmement faible pour l'ensemble du Liban, à l'instar du Chili, représenterait \$ 4.2 Milliards soit à peine 2 ans de déficit annuel de l'EDL.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

- 1. LA CREATION D'UNE AUTORITE LIBANAISE DE L'ENERGIE INDEPENDANTE**
Cette institution aura pour mission la mise en place des normes techniques, le contrôle et la transparence des appels d'offres, la réglementation de l'industrie et de ses opérateurs et régulera les prix. Le Liban devrait restreindre l'usage des énergies fossiles à un total n'excédant pas 20% de sa consommation suivant en cela la toute nouvelle législation de l'Etat de Californie.
- 2. INVESTIR DANS DES FERMES ELECTRIQUES SOLAIRES ;** Implanter 20 fermes solaires produisant 20MW par an afin de couvrir les besoins électriques de la population libanaise.



LE PARTI DU LIBAN

3. **LA PRIVATISATION DE L'ELECTRICITE DU LIBAN** : confier la gestion à des Opérateurs locaux qualifiés ou à des Opérateurs Internationaux. Cet opérateur devant exploiter en toute transparence et sous la supervision de l'AUTORITÉ LIBANAISE DE L'ENERGIE
4. **ENCOURAGER LA CREATION DE CENTRALES A ENERGIES RENOUVELABLES** ; ces nouvelles centrales bénéficieront d'aides financières du gouvernement et d'exonérations fiscales dans les cas suivants : exploitation de gaz naturel, énergie solaire, énergie éolienne et hydrogène.
5. **IMPOSER L'ENERGIE SOLAIRE AUX PROPRIÉTAIRES EN IMPOSANT L'ÉQUIPEMENT DE PANNEAUX ET DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES** comme une condition d'obtention des permis de construire, comme c'est le cas pour les parkings, accompagnés de conditions de financements favorables et des exemptions fiscales.
6. **PRIVATISER, REGIONALISER ET REBÂTIR LE RESEAU DE DISTRIBUTION (GRID)**. Imposer l'enfouissement du réseau de distribution et la concentration des câblages et canalisations électriques, fibre optique, eau, collecte des eaux usées en une toile Unique de leur source à leur destination finale.
7. **TAXER FORTEMENT LES PROPRIETAIRES DE GÉNÉRATEURS PRIVÉS POLLUANTS ET ILLÉGAUX ET LES ELIMINER EN CINQ ANS** ; Contrôler leurs activités et l'obligation de soumettre leur comptabilité en récoltant la TVA et l'impôt sur leurs bénéfices. Leurs bénéfices seront assujettis à une surtaxe pour consommation de carburant polluant.



LE PARTI DU LIBAN

D. POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU.

Le Liban bénéficie de larges ressources d'eau, probablement les plus importantes de toute la région du Moyen Orient.

Malheureusement, la vétusté des infrastructures et le laxisme des responsables ont mené le pays à **une déperdition évaluée à \$ 5 milliards par an.**

En 2015, l'indice de pluviométrie s'est élevé à 10,000 millions de m3. dont seuls 2,560 millions de m3 ont été utilisées.

A Beyrouth, l'Office des Eaux ne fournit que 3 heures d'eau par jour aux citoyens. Le marché parallèle représente plus de 75% de la consommation d'eau et est contrôlé par les barons politiques.

Les études menées par la Banque Mondiale montrent que les inefficiences et déperditions proviennent de canalisations obsolètes et non-entretenues et de l'absence d'infrastructures de stockage et de traitement . Seuls 2 barrages sur 18 préconisés ont vu le jour et aucun des 23 lacs prévus n'a été construit. Sur les 20 usines de traitement des eaux prévues, seules 9 ont été construites dont seules 4 sont opérationnelles, les 5 autres n'étant pas raccordées au réseau de canalisations.

Seule 11% de l'eau distribuée et facturée aux consommateurs est payée. Cela met par conséquent l'Office des Eaux dans une situation financière déficitaire, empêchant d'investir en réparation, entretien ou infrastructures nouvelles.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **RESTAURER LES POUVOIRS ET L'INDEPENDANCE DE LOFFICE DES EAUX DU LIBAN** avec pour mission de gérer, contrôler, et planifier les ressources d'eau et le traitement de ces dernières et de superviser les opérateurs privés et les contrôles de qualité.
2. **PROMULGUER UN PLAN DIRECTEUR NATIONAL TECHNIQUE** ayant pour base le plan de 2004 et l'étude initiée par Parsons Main International.
3. **RÉTABLIR LE RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU ET CONTRÔLER LE MARCHÉ PARALLÈLE** avec déconnection immédiate de tout branchement illégal.
4. **REHABILITER LES MILLIERS DE KMS DU RÉSEAU DE CANALISATIONS.** Connecter les 5 usines de traitement au réseau et construire les 11 autres usines nécessaires.
5. **CONSTRUIRE 15 USINES HYDRO ELECTRIQUES SUR LES 23 LACS PREVUS** Coupler les barrages aux usines hydro électriques et aux fermes solaires. Reformuler les réseaux d'irrigation afin d'optimiser l'usage et la consommation de l'eau.
6. **EXPLOITER LES 4 RESERVOIRS D'EAU SOUTERRAINS** de Tripoli, Beyrouth, Qaraoun et Hasbaya. **DEPOLLUER LE BASSIN DU LITANI AINSI QUE LE LAC QARAOUN**
7. **ENACTER DE LOURDES SANCTIONS PÉCUNIAIRES CONTRE LES POLLUEURS**
8. **DEPOLLUER ET NETTOYER LES LACS, LES RIVIERES ET LES Puits ARTESIENS.**



LE PARTI DU LIBAN

E. POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS.

La gestion de la collecte et du traitement des déchets est la fonction première de toute organisation sociétale.

Collecter et Recycler les eaux usées et les déchets ménagers et industriels est techniquement aisé et financièrement gérable. Ces techniques de collecte et de recyclage sont disponibles et mises en œuvre au profit de milliards d'individus à travers la planète aussi bien dans des villages que dans des mégapoles.

Au Liban, le problème de la collecte et du recyclage des déchets est un problème de corruption politique.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **CRÉATION D'UNE AUTORITE DE GESTION DES DECHETS INDÉPENDANTE** en charge du contrôle, de la surveillance et de la politique du traitement et recyclage des déchets, des Eaux usées et de la pollution urbaine.
2. **L'ADOPTION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR ANTI POLLUTION** avec des règlements pour la gestion des déchets, le retraitement des eaux usées, le contrôle de la pollution, le recyclage des matières plastiques et fossiles. **NOMINATION D'UN CABINET D'EXPERTS INTERNATIONAUX** pour aider à la mise en place et l'adoption concrète du schéma directeur. Ce cabinet sera aussi en charge des spécificités techniques, de l'exécution du processus des appels d'offre, de l'attribution des marchés, de la coordination auprès des autorités régionales et des opérateurs privés, et enfin en charge des contrôles de qualité et de l'autorisation des paiements.
3. **L'INSTAURATION D'UNE TAXE MUNICIPALE DE COLLECTE DES DECHETS** : mise en place par l'autorité de gestion des déchets et collectée par les municipalités, cette taxe permettra le financement local et le recyclage des déchets domestiques et leur transport vers les centres régionaux de traitement et de tri.
4. **LA PRIVATISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR BASE RÉGIONALE** avec une obligation de transparence et sous contrôle de l'autorité de tutelle des opérateurs chargés du ramassage des Ordures et des Déchets tant au niveau régional que national. Le recyclage des déchets et leur transformation feront aussi l'objet d'appels d'offre auprès de sociétés compétentes qui seront responsables tant au niveau régional que national.
5. **APPELS D'OFFRE POUR LES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX** au plan régional et National sous la supervision de l'Autorité de Supervision
6. **LOURDES SANCTIONS PECUNIAIRES ET PENALES A L'ENCONTRE DES POLLUEURS**
7. **IMPOSER LE TRI SELECTIF DES DECHETS A LA SOURCE** pour les particuliers et les entreprises.
8. **NETTOYAGE, DEPOLLUTION ET RÉHABILITATION DES DECHARGES EXISTANTES** et campagnes de dépollution et de nettoyage des plages, des sites naturels, des villages et des montagnes.



LE PARTI DU LIBAN

F. POLITIQUE DE L'INTERNET ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La qualité des télécommunications et de L'internet au Liban est déplorable alors que les services sont parmi les plus chers au monde.

La société OGERO bénéficiaire d'un monopole sur les lignes fixes, l'infrastructure d'Internet et la gestion des câbles sous-marins ne publie ni ses comptes ni la liste de ses actionnaires.

Les deux opérateurs de téléphonie mobile se partageant le marché de la téléphonie mobile ne publient pas non plus leurs comptes et. ce n'est un secret pour personne dans le monde des TELECOMS que les entreprises de télécommunications libanaises ont négocié les **TARIFS DE ROAMING INTERNATIONAUX LES PLUS ELEVES AU MONDE.**

DANS LES FAITS, CES OPERATEURS MONOPOLISTIQUES OPAQUES PRELEVENT UNE TAXE ILLEGALE SUR LES CONSOMMATEURS AU PROFIT D 'INTÉRÊTS PRIVÉS.

l'internet et les télécommunications sont au monde d'aujourd'hui ce que les réseaux ferrés et routiers étaient au 19^e et 20^{eme} siècle, le vecteur principal de développement et de croissance. **AU 21^{ème} SIECLE DES SERVICES D'INTERNET ET DE TELECOMMUNICATIONS PERFORMANTS SONT INDISPENSABLES A TOUTE NATION.**

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **CRÉATION D'UNE AUTORITE LIBANAISE DES TELECOMMUNICATIONS INDÉPENDANTE** en charge de la réglementation et de la supervision du marché des Télécommunications. Elle sera en charge de la mise en place de l'infrastructure terrestre et sous-marine de L'internet. Elle gèrera la répartition, l'activité et la connectivité du réseau de fibre optique en proche coopération avec les instances régionales et municipales.
2. **SUPPRESSION DU MONOPOLE D'OGERO** et soumission du marché des lignes fixes à la concurrence.
3. **SUPPRESSION DES CONCESSION DES DEUX OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE** et l'ouverture du marché à la libre concurrence avec au minimum trois opérateurs de téléphonie mobile.
4. **MISE NE PLACE D'UN SERVICE INTERNET GRATUIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE** au même titre que les routes et infrastructures de transports publics sont une prérogative et une fonction primaire que tout Etat doit à ses citoyens.
5. **FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU INTERNET** par une taxe annuelle forfaitaire de 20 \$ prélevée sur tout citoyen soumis à l'impôt sur les revenus.
6. **DOUBLER LA CAPACITÉ DES CABLES SOUS MARINS INVESTIR DANS UN RESEAU DE FIBRES OPTIQUE.**



LE PARTI DU LIBAN

G. POLITIQUE DES TRANSPORTS PUBLICS

Le réseau routier Libanais est l'un des plus mal entretenu et donc des plus dangereux qui soient.

Les infrastructures autoroutières sont à l'abandon et souffrent de congestion permanente de la circulation. L'aménagement médiocre du réseau routier, son entretien approximatif et la mauvaise réalisation des travaux sont des causes d'accidents graves avec en prime des véhicules obsolètes et dangereux qui sont encore autorisés à circuler sur les routes du territoire national.

Le non-respect du code de la route et l'exploitation illégale d'activités commerciales sur les axes à grande vitesse contribuent à créer des embouteillages inutiles et des accidents fréquents.

L'absence de transports en commun organisés et réglementés interurbains et dans les zones urbaines est un facteur de congestion, de pollution et de déperdition de temps et d'énergie pour les usagers.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **UN SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER** englobant autoroutes, voies rapides, voies urbaines et routes de campagnes prévoyant des solutions souterraines ou aériennes pour les goulots d'étranglements.
2. **INTERDIRE LES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LES VOIES RAPIDES** et réorganiser l'accès aux centres commerciaux qui s'y sont développés illégalement.
3. **UN PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS ET DES RESEAUX FERRÉS** urbains et interurbains de lignes d'autobus et de liaisons ferroviaires urbaines et interurbaines.
4. **CONCESSIONS DES LIGNES DE BUS A DES OPÉRATEURS PRIVÉS** sur base de cahiers des charges stricts et d'appels d'offres publics.
5. **DÉVELOPPER UN RESEAU DE TRAMWAY URBAINS DANS LES VILLES**
6. **DES NORMES STRICTES DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER** avec répartition des compétences locales et nationales
7. **RÉFORME DE LA FISCALITÉ ET DU CONTROLES TECHNIQUE DES VEHICULES** avec une taxe annuelle servant à financer l'entretien du réseau routier.
8. **POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO DU RESPECT DU CODE DE LA ROUTE** assortie de lourde sanctions pécuniaires et pénales.



LE PARTI DU LIBAN

H- POLITIQUE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

La guerre civile (1975 – 1990) a mis le Liban face à des défis majeurs :

- **200,000 personnes déplacées** qui se sont logées anarchiquement dans des banlieues insalubres sans collectifs.
- **270,000 réfugiés palestiniens** vivant dans des camps depuis plus de 50 ans.
- L'explosion de la pauvreté et la multiplication des zones d'habitation de fortune ont contribué à créer des zones de chaos urbain dans de nombreuses régions du territoire libanais.
- Du fait de l'anarchie et de la corruption, **le Liban a été défiguré tant sur le plan urbanistique que sur le plan architectural**. Des régions entières se sont développées de manière anarchique et de nombreux permis de construire ont été attribués illégalement sur des bien-fonds publics et le domaine maritime
- La corruption a aussi conduit à la **destruction de la beauté naturelle** de régions entières.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **UN PLAN DIRECTEUR D'URBANISATION** pour l'ensemble du territoire national, comprenant des zones urbaines et des zones non constructibles de préservation naturelle, l'édictation de normes architecturales strictes et harmonieuses afin de respecter l'harmonie architecturale régionale, des contraintes de parage, de transport urbain, de lutte anti-pollution, de gestion des déchets et du câblage électrique et de fibre optique.
2. **CONSTRUIRE 10,000 LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN PENDANT 15 ANS** permettant le relogement de 470,000 personnes vivant dans des bidonvilles et dans des camps de réfugiés. Développement de zones urbaines bénéficiant d'aides fiscales favorables afin d'inciter les réfugiés à retourner dans leurs villages d'origine.
Le tout représentant un Investissement de 600 Millions de \$ par an.
3. **DÉVELOPPER UN MAILLAGE RÉGIONAL DE POLICE ET DE SERVICE DU FEU** assurant les services adéquats à l'ensemble de la population.
4. **IMPOSER DE LOURDES AMENDES POUR TOUTE CONSTRUCTION INACHEVEE** et pour le non-respect des normes d'urbanisation et des codes architecturaux.
5. **RÉFORMER L'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LE PROCESSUS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE**, punir la corruption, rendre les fonctionnaires responsables, imposer les places de parage, l'inclusion de chauffe-eaux solaires et la fourniture de « Completion Bonds »
6. **PROTEGER LES RESERVES NATURELLES ET LES SITES HISTORIQUES EN RENDANT LEURS VOISINAGES NON-CONSTRUCTIBLES.**
7. **ANNULER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ DE TOUTES LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES** en les remplaçant par un bail de 40 ans non renouvelable assorti d'une restitution obligatoire à l'Etat après expiration du bail.



LE PARTI DU LIBAN

I. POLITIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Liban avait un système médical extrêmement performant qui attirait les citoyens du monde arabe qui avaient pour habitude de venir s'y faire soigner. Le Liban a toujours une richesse inestimable avec de nombreux médecins et pharmaciens hautement qualifiés et des écoles de médecine de qualité supérieure.

Le secteur de la Santé Privé au Liban a conservé ses hautes qualifications et performances, alors que le secteur de Santé Publique s'est dégradé considérablement au fil des 40 dernières années.

La sécurité sociale libanaise est au bord de la faillite et n'est plus en mesure de fournir une couverture santé de qualité aux plus démunis. L'assurance médicale privée est prospère et fournit aux plus aisés une couverture médicale. La qualité de la couverture médicale est variable selon les régions.

Les services d'urgence sont assurés par la Croix-Rouge et le Croissant Rouge Libanais mais sont inégalement disponibles. La congestion du trafic et l'absence de couverture médicale systématique du territoire sont cause de nombreux décès évitables.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. **CRÉATION D'UNE AUTORITÉ DE LA SANTE PUBLIQUE INDÉPENDANTE** en charge de promulguer les principes directeurs de la politique de Santé Nationale, les normes hospitalières, des dispensaires médicaux, des services urgentistes, et des pharmacies, de superviser les activités et la qualité des services de santé privés et publics avec le pouvoir d'annuler les licences d'exploitation et d'infliger des sanctions pécuniaires.
2. **PLAN DIRECTEUR DE LA SANTE PUBLIQUE TERRITORIAL** prévoyant un maillage géographique complet des services médicaux et des services urgentistes. Il inclura aussi la construction de dispensaires médicaux dans chaque village.
3. **CONSTRUCTION DE 50 HOPITAUX SUR 10 ANS.**, Soit UN hôpital pour 100,000 habitants représentant un investissement de 250 Millions de \$ par an au budget de l'État. Des opérateurs privés pratiquant selon les normes et sous le contrôle de l'Autorité de la Santé Publique seront encouragés par des abattements fiscaux et des financements à taux préférentiels.
4. **RÉFORME DU SYSTEME DE LA SECURITE SOCIALE** en imposant un système de couverture maladie minimum pour tout travailleur au Liban géré par le système d'assurance médicale et financé par une contribution prélevée sur l'employeur et l'employé.
5. **CRÉATION DE CAISSES SANTÉ COMPLEMENTAIRES PRIVÉES** et en accord avec les directives et la supervision du Ministère de la Santé.
6. **CRÉATION D'UN SALAIRE MINIMUM ET DE PRIMES FISCALES** pour tout médecin ou pharmacien acceptant de s'établir dans une zone à faible densité de population afin de permettre à tout citoyen une couverture sanitaire adéquate et égale.
7. **MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'URGENCE NATIONAL** composé d'ambulances et de dispensaires, alliés aux services de pompiers et à ceux des forces de police capable de dispenser des services d'urgences adéquats à l'ensemble de la population libanaise.



LE PARTI DU LIBAN

J. POLITIQUE DES RETRAITES

La politique des retraites et des pensions de réversion actuelle a pour modèle le système Français par répartition selon lequel les cotisations annuelles de la population active sert à payer les pensions des retraités. Malgré le fait que le Liban bénéficie d'une pyramide des âges actuellement favorable à ce système, ce système de l'inversion inévitable de la pyramide des âges et de l'allongement de la durée de la vie moyenne,

Le système des retraites actuel est peu équitable et ne couvre qu'une partie de la population.

Le Liban souffre d'un manque criant de maisons de retraite publiques et privées et d'établissements spécialisés dans les soins gériatriques.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

- 1. REMPLACER LE SYSTÈME DE RETRAITE ACTUEL PAR UN SYSTÈME DE RETRAITE PAR CAPITALISATION** selon lequel chaque travailleur à un compte individuel dans lequel ses cotisations s'accumulent dans un fond de retraite à but non lucratif géré par des organismes spécialisés sous le contrôle d'un régulateur indépendant : **L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES FONDS DE PENSION**

Les cotisations au système de retraite sont financées par les employés et les employeurs et ne sont pas assujetties à l'impôt. Le compte individuel est transférable en cas de changement d'employeur ou d'installation en travailleur individuel ou en artisan.

Les actifs sont accumulés sur une base individuelle et bénéficient des performances de gestion, déduction faite de réserves prudentielles annuelles afin de lisser d'éventuelles performances négatives. Ils sont également assortis d'une assurance vie et d'une assurance invalidité.

À l'âge de la retraite, le retraité peut alors retirer l'ensemble de son capital de prévoyance accumulé net d'impôt, ou acquérir une rente viagère auprès de compagnies d'assurance. Les cas de retraits avant l'âge de la retraite sont limités à des cas particuliers comme l'acquisition d'une résidence principale, en cas de divorce ou de départ définitif à l'étranger.

Le système est universel et obligatoire.

- 2. PROVISIONNER 5 MILLIARDS DE \$ PROVENANTS L'EMPRUNT NATIONAL DE RESTRUCTURATION** afin de combler l'écart entre l'ancien SYSTÈME DES RETRAITES et le NOUVEAU SYSTÈME DE RETRAITE PAR CAPITALISATION



LE PARTI DU LIBAN

K. POLITIQUES DE L'ÉDUCATION

L'éducation est la pierre angulaire du développement Economique et Social.

Le Liban a chuté à la 67^e place du classement de l'ONU sur le développement. Il se situe au même niveau que Cuba et la Serbie, loin derrière Israël, Chypre, Les Emirats Arabes Unis ou L'Arabie Saoudite. Le Liban a conservé dans ses établissements scolaires et universitaires du secteur privé un enseignement de haute qualité mais couteux. Par contre, le secteur public a quant à lui enregistré une dégradation considérable du niveau de l'éducation le situant bien en deca des normes éducatives mondiales.

UNE DES PRIORITES FONDAMENTALES DU PARTI DU LIBAN EST D'AMELIORER LE NIVEAU GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION ET D'OFFRIR UN ENSEIGNEMENT GRATUIT DE QUALITÉ À TOUS LES CITOYENS.

Le Liban doit retrouver son statut de pôle éducatif et culturel du Moyen-Orient.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

- 1. IMPOSER LA LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.** Enseignants, professeurs et personnel administratif devront opter pour la laïcité administrative pour pouvoir être employés de l'Education Nationale. Bannir toute mention d'appartenance religieuse des élèves. Interdire toute activité religieuse dans les écoles et universités publiques.
- 2. INVESTIR 200 MILLIONS DE \$ PAR AN POUR RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PRIMAIRE ET SECONDAIRE.** Embaucher des enseignants, investir dans la formation, réformer les programmes éducatifs, et instaurer l'apprentissage obligatoire et systématique d'au moins deux des trois langues officielles du Liban. Augmenter les standards de qualité et assurer une meilleure couverture territoriale de l'éducation publique.
- 3. INVESTIR 100 MILLIONS DE \$ PAR AN POUR RÉFORMER LES UNIVERSITÉS.** Créer des universités régionales, réformer les programmes d'études, orienter la formation vers les industries du futur, équiper les universités avec des matériels technologiques modernes.
- 4. INVESTIR 50 MILLIONS \$ PAR AN DANS L'APPRENTISSAGE TECHNIQUE.** Créer des universités techniques, inciter les entreprises à engager des apprentis par des abattements fiscaux et des financements à taux privilégiés, Encourager le mentorat par des retraités via des indemnités financières aider à la formation de ces jeunes apprentis.
- 5. PROGRAMMES D'ÉDUCATION CIVIQUE ET D'APPARTENANCE NATIONALE.** Mettre en place des cours d'éducation civique et des droits du citoyen dès l'école primaire enseignant l'état de droit, l'égalité des droits, la démocratie, la tolérance et le respect d'autrui.
- 6. PROGRAMMES DE COMPORTEMENT ET DE RESOLUTION DES CONFLITS.** Mise en place de cours de comportement personnel et des relations humaines centrés sur la psychologie, la compréhension, le respect et la tolérance. Enseigner l'usage du dialogue et du règlement pacifique des conflits afin de former des générations entières au vivre ensemble et créer une société plus pacifique, plus tolérante et plus efficiente.

Le budget total de la POLITIQUE DE L'ÉDUCATION s'élève à 350 Millions de \$ soit 2.5% du Budget annuel total de L'Etat.



LE PARTI DU LIBAN

L. POLITIQUES SOCIALES

L'éradication de la pauvreté et de la précarité sont des devoirs fondamentaux de toute société.

L'augmentation du niveau de vie de la population est la priorité ultime de tout gouvernement.

Selon l'UNDP, plus d'un million de libanais vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 8% de la population soit 300,000 libanais vivent dans l'extrême pauvreté avec moins de 2.4 \$ par jour.

UNE DES PRIORITES FONDAMENTALE DU PARTI DU LIBAN EST LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE DES PLUS DEMUNIS.

Aider les familles à élever leurs enfants dans des conditions décentes et leur donner accès à l'éducation est une priorité de toute nation moderne. Le Liban compte 1.25 millions de jeunes de moins de 18 ans et 70,000 nouveaux nés par an. 900,000 élèves sont scolarisés dans les cycles primaires et secondaires.

UNE DES PRIORITÉS FONDAMENTALES DU PARTI DU LIBAN EST D'AIDER LES FAMILLES À ELEVER LEURS ENFANTS ET DE LEUR DONNER ACCES A L'EDUCATION..

Aider les retraités à vivre dans des conditions décentes, les aider à couler des jours heureux et les assister en fin de vie, est aussi une priorité de toute nation moderne. 5% de la population libanaise soit 235,000 personnes sont âgées de plus de 70 ans et devrait atteindre 10% de la population en 2025 selon l'UNDP.

UNE DES PRIORITES FONDAMENTALES DU PARTI DU LIBAN EST D'AIDER LES SENIORS A VIEILLIR DÉCEMMENT.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. REVENU MINIMUM POUR LES ADULTES DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ.

Toute personne âgée de 18 ans et plus et vivant en situation de pauvreté extrême recevra un **revenu minimum de 100 \$ par mois** via un programme dirigé par l'UNDP en corrélation avec le soutien de L'UNRWA. Ces mesures sont estimées entre 250 à 350 millions de \$ par an du budget de l'Etat Libanais.

2. REVENU MINIMUM POUR LES ADULTES EN SITUATION DE PAUVRETE.

Toute personne âgée de 18 ans et plus et vivant au-delà du seuil d'extrême Pauvreté et en dessous du seuil de pauvreté recevra un **revenu minimum de 50 \$ par mois** via un programme dirigé par l'UNDP avec le soutien de L'UNRWA. Ces mesures sont estimées entre 300 à 400 millions de \$ par an du budget de l'Etat Libanais.

3. ALLOCATION DE NAISSANCE.

Toute mère de tout enfant né sur le sol libanais se verra remettre une **allocation unique d'un montant de 300 \$** qui lui sera versée à la naissance de son enfant. Cette allocation lui permettra de couvrir une partie des frais liés à la naissance du nouveau-né. Cette mesure coûtera 21 Millions de \$ par an au budget de l'Etat Libanais.



LE PARTI DU LIBAN

4. ALLOCATIONS SCOLAIRES.

Le tuteur légal de tout enfant inscrit dans un cycle scolaire primaire ou secondaire recevra une **allocation d'aide scolaire de 150 \$ payées** par l'Etat en début d'année scolaire. Cette allocation permettra aux parents de couvrir une partie des frais de scolarité.. Cette mesure coûtera 135 Millions de \$ par an au budget de l'Etat Libanais.

5. CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION EN CHARGE DES ANCIENS.

Un conseil d'Administration constitué de géiatres, directeurs d'hôpitaux, et représentants d'ONG humanitaires sera en charge de cette administration. Elle sera en charge d'édicter et d'appliquer des normes pour l'assistance aux personnes âgées et aussi de la gestion des maisons de retraites. Elle sera en charge de superviser les maisons de retraites publiques et privées avec le pouvoir de pénaliser les contrevenant aux règles d'éthique et sanitaires. Elle délivrera les permis d'exercer et les certificats de conformité.

6. CONSTRUCTION DE 200 MAISONS DE RETRAITE SUR LE TERRITOIRE.

Création et mise en service lors des 10 prochaines années de 200 maisons de retraite publiques sur le territoire libanais. D'une capacité moyenne de 80 retraités, chaque maison de retraite fournira soins et un toit pour seniors. Ces maisons de retraite pourront héberger 16,000 seniors soit 14% de la population âgée de plus de 70 ans. Le cout d'investissement de chaque maison de retraite s'élève à 3 Millions de \$ soit un coût total de 60 Millions de \$ pour les 200 maisons de retraite. Les frais de fonctionnement représenteront quant à eux une enveloppe globale de 100 Millions de \$ par an.

7. PROMOUVOIR LA CREATION DE MAISONS DE RETRAITE PRIVÉES

Un programme de développement de maisons de retraite gérées par des entreprises du secteur privé et opérant sous la tutelle et la supervision de l'Administration en charge des Anciens devrait être mis sur pied au plus tôt. L'objectif : construire au plus tôt 200 à 300 maisons de retraite privées supplémentaires sur le territoire national. Les entreprises pourront bénéficier de réductions d'impôts et de financements à taux préférentiels.

Au total, Les POLITIQUE SOCIALE du Parti du Liban coûtera au budget d'Etat 900 Millions de \$ par an soit 7% du Budget Annuel Total de L'Etat Libanais.

Il est important de souligner que les pensions, retraites, allocations, aides et revenus se traduisent économiquement par un accroissement immédiat de la consommation et de ce fait se répercutent positivement sur la croissance économique, la croissance des emplois et les recettes fiscales.



LE PARTI DU LIBAN

M.POLITIQUE ECONOMIQUE

L'Economie Libanaise enregistre de très faible taux de création d'emplois. Malgré un PIB en croissance annuelle de 3.7% entre 1997 et 2009, l'économie n'a quant à elle générée qu'un maigre 1.1% de nouveaux emplois.

Afin de pouvoir absorber le flux des nouveaux diplômés et de réduire l'émigration, l'économie Libanaise doit créer aux moins 23,000 nouveaux emplois par an contre 3,000 à l'heure actuelle, et ceci n'inclue pas les emplois éventuels pour des réfugiés.

La paix, la stabilité et l'état de droit sont les socles d'une économie performante. L'Economie Libanaise a le potentiel de croître à 7 ou 8 % par an compte tenu de son stade de développement.

Ce taux de croissance permettrait au PIB d'atteindre \$ 100 Milliards en 2025 avec une création d'emplois atteignant 200,000 sur la même période

Pour atteindre ces objectifs, LE PARTI DU LIBAN privilégie les politiques économiques suivantes :

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES du pays et la rationalisation de l'Administration grâce a l'emprunt national de restructuration et avec l'aide des organismes internationaux d'aide au développement. Les régions libanaises manquent cruellement d'infrastructures et d'entreprises locales. Pour les attirer les investisseurs locaux et étrangers il faut construire routes, ponts, réseaux ferroviaires, ports, équipements sociaux, centrales électriques, usines pour le traitement des eaux, écoles, et dispensaires, moderniser les réseaux de télécoms, de fibre optique, de collecte des eaux et de transport

DÉVELOPPER L'ECONOMIE DE LA CREATIVITE : le Liban a le potentiel pour devenir le centre régional des activités intellectuelles et créatives, l'architecture, le stylisme, la mode, la publicité, la musique, les arts, les médias, la technologie, la bio technologie, la génétique, la gestion financière, la presse et l'éducation, des domaines aussi nombreux que variés dans lesquels les Libanais ont déjà obtenu leurs certificats d'excellence.

DÉVELOPPER LE TOURISME Le Liban a un capital touristique unique compte tenu de la richesse de ses sites historiques, de son climat, de la mer et des stations de ski. Le Liban à la capacité d'attirer des centaines de milliers de touristes venus d'Europe et des Pays Arabes, il suffit seulement d'améliorer l'infrastructure touristique.

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE Comte tenu de son climat et de la fertilité de la plaine de la Bekaa, le Liban a un potentiel agricole considérable et peut exporter produits frais et aliments conditionnés,

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES LÉGÈRES suivantes : pharmaceutiques, énergies renouvelables, matériaux de construction, recyclage en proposant des financements attractifs et des dégrèvements fiscaux.

Attirer les investissements étrangers tout en encourageant la Diaspora Libanaise à investir au Liban amènerait à la création de centaines de milliers d'emplois.

LE PARTI DU LIBAN VEUT

- Développer les zones franches
- Accorder des exemptions fiscales aux nouvelles sociétés
- Reforme les lourdes procédures administratives
- Simplifier les procédures légales et fiscales
- Faire que les procédures soient disponibles en 3 langues : Arabe, Français et Anglais.



LE PARTI DU LIBAN

BUDGET

Le surcoût total du programme de réformes et d'investissement du PARTI DU LIBAN s'élève à 3.35 Milliards de \$ pour faire du Liban un pays économiquement efficace.

Infrastructures	: \$ 1 Milliard par An.
Social	: \$ 900 Millions par An.
Logement	: \$ 600 Millions par An.
L'Education	: \$ 350 Millions par An.
La Santé	: \$ 250 Millions par An.
La Reforme des Administrations	: \$ 250 Millions par An.

Ces Nouvelles mesures seront financées comme suit :

Économies réalisées sur le service de la dette Publique	: \$ 2 Milliards par An.
Économies réalisées sur la gestion de l'EDL	: \$ 2 Milliards par An.
Économies réalisées sur la fonction Publique	: \$ 1 Milliard par An.

L'objectif de gestion des finances Publiques et non seulement de réduire le déficit Budgétaire annuel à zéro, mais de générer un surplus budgétaire de US\$ 1 Milliard par an, indépendamment des revenus des actifs du Fond souverain Libanais et des champs gazifères

BUDGET TYPE

RECETTES DE L'ETAT LIBANAIS : \$ 14.25 Milliards 30% du PIB

DEPENSES DE L'ETAT LIBANAIS : \$ 13.25 Milliards 27% du PIB

- Dépenses administratives	: \$ 3.0 Milliards	23% du budget
- Dépenses Militaires	: \$ 3.0 Milliards	23% du budget
- Amortissement de la dette(*)	: \$ 2.5 Milliards	19% du budget
- Infrastructures	: \$ 1.0 Milliard	7.6% du budget
- La Sante et l'assistance médicale	: \$ 1.3 Milliard	10% du budget
- L'éducation	: \$ 800 Millions	6.5% du budget
- Le logement	: \$ 800 Millions	6.5% du budget
- Le Social	: \$ 900 Millions	5% du budget

Le budget ci-dessus devrait générer un surplus NET d' 1 Milliard de \$ par An. Ce surplus sera être utilisé en partie pour l'amortissement plus rapide de la dette nationale et pour la mise en application de programmes spécifiques additionnels.

EN SUS DES ELEMENTS CI-DESSUS, LES RESSOURCES GAZIFÈRES LIBANAISES ET LES REVENUS DES ACTIFS PUBLICS DEVRAIENT GÉNÉRER ENTRE 3 ET 6 MILLIARD DE REVENUS ADDITIONNELS ACCUMULÉS DANS LE FOND SOUVERAIN NATIONAL.



LE PARTI DU LIBAN

10 - RENDRE AU LIBAN SA BEAUTE NATURELLE

Le Liban, sa beauté naturelle et son aménagement ont été défigurés par le l'anarchie et par une corruption endémique depuis 1975. Des sites historiques appartenant au patrimoine mondial de l'humanité sont en train de disparaître sous le béton et les constructions anarchiques. L'accès au Temple de Bacchus, aux sites de Tyr et a de nombreux autres sites est à présent très difficile

Des sites de beauté naturelle sont dévastés par des constructions et une industrialisation illégales. La côte libanaise a été privatisée illégalement par des projets immobiliers, le territoire est visuellement pollué par des panneaux publicitaires anarchiques, des constructions inachevées et des poteaux électriques.

Le Liban est aussi victime de l'absence de traitement des ordures et des eaux usées..

Il est temps que le Liban recouvre sa beauté naturelle. Son patrimoine naturel et historique doit être préservé et géré efficacement.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

- 1. UN PLAN DIRECTEUR DE PROTECTION DES SITES HISTORIQUES.**
Créer une FONDATION DU PATRIMOINE LIBANAIS qui mettra en place un plan de protection et de réhabilitation du patrimoine historique avec l'aide de l'UNESCO et de la société civile. Encourager le financement privé et international de la réhabilitation du patrimoine historique national.
- 2. UN PLAN DIRECTEUR DE GESTION DU TOURISME ET DES SITES NATURELS**
Créer une AUTORITÉ DE GESTION DES SITES TOURISTIQUES qui mettra en place un plan de gestion des sites historiques et sites naturels. Encourager les aides privées et publiques en vue d'optimiser les investissements et la préservation de ces sites.
- 3. RENDRE LE VOISINAGE DES SITES HISTORIQUES ET NATURELS NON CONSTRUCTIBLE** avec un plan de relogement des résidents et destruction des constructions actuelles. L'intérêt général primera sur les intérêts privés.
- 4. ANNULATION DES DROITS DE PROPRIETE ILLEGALES DU DOMAINE MARITIME.** Remplacer les droits de propriété par des baux de 40 ans, à l'issue desquels ces terrains reviendront au domaine Public. Annuler les décrets présidentiels ou ministériels d'exemptions adoptés depuis 1975 contraires à l'intérêt général.
- 5. RÉFORMER LES PERMIS DE CONSTRUIRE.** Imposer des obligations de d'achèvement des travaux assorties de garanties bancaires. Imposer de lourdes sanctions pénales et pécuniaires pour toute construction inachevée dans les délais prévus.
- 6. INTERDIRE ET ELIMINER LES PANNEAUX PUBLICITAIRES,** Les panneaux publicitaires ne seront autorisés que dans des zones à densité urbaine ou commerciale désignées. Les panneaux publicitaires actuels seront éliminés dans les trois ans, avec obligation pour les opérateurs de supprimer toute trace physique de ces panneaux et de réhabiliter les site à leurs frais.
- 7. ENTERRER LE RÉSEAU ELECTRIQUE** et supprimer tous les poteaux électriques, à l'exception des lignes de Haute Tension.



LE PARTI DU LIBAN

11 - TROIS LANGUES OFFICIELLES

L'Arabe est la langue historique du Liban et le Liban est aussi un pays Francophone.

En raison de la guerre civile et du phénomène d'émigration massive, le Liban est le seul pays au monde qui compte plus de citoyens vivant à l'étranger que vivant sur son territoire.

La grande majorité des Libanais qui vivent à l'étranger N'A PAS CHOISI d'émigrer, l'instabilité politique et économique les y a forcés.

Les jeunes générations de la Diaspora parlent peu ou pas l'Arabe.
Il y a plus de Libanais ne parlant pas l'Arabe que de Libanais parlant l'Arabe.

Les Libanais vivant à l'étranger sont libanais et leur expérience, leur savoir-faire et leurs ressources sont une richesse pour le Liban. Ils doivent être encouragés et avoir la possibilité de se réinstaller au Liban, de prendre leur retraite au Liban et que leurs enfants puissent y grandir, travailler et vieillir en paix.

Les étrangers résidant au Liban doivent être en mesure de communiquer efficacement avec l'administration libanaise. Les sociétés étrangères opérant au Liban doivent être en mesure de communiquer efficacement avec l'administration libanaise.

Les touristes en visite au Liban doivent être en mesure de se déplacer, consommer et communiquer avec la population et l'administration libanaise.

Le Liban a une tradition ancestrale d'usage de la langue française et était l'une des deux langues officielles jusqu'en 1990. Plus de 800'000 Libanais parlent le Franc

L'Anglais est la langue universelle des affaires. Dubaï, Singapour ou Hong Kong n'auraient jamais connu le succès économique et social que l'on sait sans la généralisation de la langue Anglaise dans les affaires et l'administration.

LE PARTI DU LIBAN VEUT :

1. **TROIS LANGUES OFFICIELLES, L'ARABE, LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS** comme langues administratives et juridiques officielles. Cela aidera à promouvoir les investissements, le tourisme et le retour de la diaspora. Cela favorisera l'implantation de sociétés étrangères au Liban et la création d'emplois pour les libanais. Cela aidera au développement du tourisme, du commerce, et de l'activité économique. Cela facilitera les procédures administratives, le recouvrement des impôts et enfin le respect des lois et réglementations du Liban.

De nombreux pays fonctionnent parfaitement avec plusieurs langues officielles. L'addition de l'anglais et du français comme langues officielles en plus de la langue arabe, loin de pénaliser l'usage de l'arabe, est indispensable pour la reconstruction de la nation Libanaise et le retour des expatriés Libanais.

2. **L'APPRENTISSAGE OBLIGATOIRE DE 2 DES 3 LANGUES OFFICIELLES** dès l'école primaire afin d'améliorer les normes et qualifications de la main - d'œuvre libanaise. Faire travailler l'administration libanaise avec trois langues permettra d'améliorer la qualité des services publics.



LE PARTI DU LIBAN

12 - LE CODE DE LA NATIONALITE

En raison de sa topographie, le Liban est un pays où les minorités persécutées ont trouvé refuge et se sont établies et cela depuis la nuit des temps. La population libanaise et l'identité libanaise se sont construites grâce à la fusion de populations d'origines, cultures et religions différentes. Tout cela a constitué le fondement de la Nation libanaise.

L'acceptation, le respect, la tolérance, la diversité sont l'essence de la culture libanaise et de sa société. Les Libanais sont DEVENUS libanais en naissant sur le sol libanais que ce soit la génération la plus récente ou que cela remonte à plusieurs générations.

**Tous les Libanais ne sont pas d'origine libanaise ILS LE SONT DEVENUS.
Ceci constitue l'ADN DE LA NATION LIBANAISE**

Au cours des SIECLES D'HISTOIRE DU LIBAN, le seul manquement séculaire à la TRADITION DE TERRE D'ASILE, DE REFUGE ET D'INTÉGRATION a eu lieu avec les RÉFUGIÉS PALESTINIENS. Ceux ci vivent toujours dans des camps de réfugiés près de 60 années plus tard, sans droit au travail, sans espoir, sans futur.

La seule cause de cette inhumanité est le confessionnalisme. Des générations entières de politiciens Libanais ont préféré parquer des êtres humains dans des camps sans droits et sans espoir pendant 60 ans plutôt que de risquer de rompre un 'équilibre confessionnel' qui a de toute manière évolué naturellement. Le Liban compte encore 280,000 réfugiés palestiniens vivant dans des camps.

Mais par peur d'intégrer des réfugiés Palestiniens, contrairement à sa tradition séculaire, **Le Liban a aussi privé la moitié de sa population du droit à transmettre la nationalité libanaise**. En effet, le code de la nationalité Libanaise en vigueur dans les années 50 a été suspendu, et, on ne sait d'ailleurs pourquoi, la femme Libanaise a été empêchée de donner la nationalité Libanaise à son mari étranger et à ses enfants nés d'un père étranger. Conception misogyne, d'autant plus injustifiable que certains hommes Libanais peuvent épouser 4 femmes étrangères, Palestiniennes ou autres, et leur transmettre la nationalité ainsi qu'à leurs enfants..

Enfin, Le Liban ayant plus de Libanais hors de ses frontières qu'au Liban, **les Libanais sont les plus grands détenteurs de double nationalité au monde**, se précipitant pour acquérir celle leur pays d'accueil.

Chaque pays a son code de la nationalité permettant à un résident de longue durée d'accéder à la citoyenneté de son pays de résidence après un certain nombre d'années de résidence effective. **LA RECIPROCITÉ EST UN PRINCIPE FONDAMENTAL DU DROIT INTERNATIONAL**

LE PARTI DU LIBAN VEUT

1. UN CODE DE LA NATIONALITÉ DONT LE FONDEMENT EST LA LAÏCITÉ

Accès à la Nationalité Libanaise pour tout résident remplissant les critères suivants :

- . Avoir vécu de façon permanente au Liban pendant 18 ans
- . Payer ses impôts régulièrement
- . Avoir opté clairement et inéluctablement pour LA LAÏCITE ADMINISTRATIVE

2. RENDRE AUX FEMMES LIBANAISES LEUR DROIT CONSTITUTIONNEL

Accès à la Nationalité Libanaise pour les époux étrangers après 5 ans de résidence et de vie commune au Liban à la condition expresse qu'ils aient opté pour la Laïcité, et systématique et immédiate pour leurs enfants.